



Québec, le 15 août 2024

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/24-84

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, visant à obtenir les documents suivants :

- Les communications écrites entre le ministère de l'Éducation et les dirigeants de l'Académie de la Vallée du Roy depuis 2020

Vous trouverez ci-annexé les documents considérés accessibles et pouvant répondre à votre demande.

Plusieurs documents visés sont toutefois formés en substance de renseignements techniques ou financiers fourni par un tiers. Ainsi, ces renseignements de nature confidentielle et traités de façon confidentielle par ce tiers, en l'occurrence, l'Académie de la Vallée du Roy, ne peuvent pas vous être transmis en application des articles 14, 23 et 24 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « la Loi »).

D'autres documents sont aussi formés en substance de renseignements étant susceptibles de révéler des renseignements personnels ou confidentiels, et ce, selon les articles 53, 54, 56 et 59 de la Loi, ils ne peuvent pas vous être communiqués.

Il est à noter que tous les renseignements de même nature que ceux cités ci-dessus ont aussi été élagués des documents qui vous sont transmis.

Vous trouverez en annexe, les articles de la Loi ci-mentionnée.

... 2

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JG/cd

p. j. 54

Marie-Élise Grégoire

De: EnseignementPrive
Envoyé: 14 juin 2023 16:42
À: secretariat@valleeduroy.com
Cc: Marie-Élise Grégoire
Objet: 648500 - Avis d'intention - Demande ETAPE 4154
Pièces jointes: 20230613-SC-64778com1_LettreM.pdf



Bonjour,

Nous vous invitons à prendre connaissance du document ci-joint.

L'original vous sera acheminé par messagerie.

Bonne journée.

La Direction de l'enseignement privé

Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière
28e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Tél. 418-643-8156
Fax. 418-643-7752
enseignementprive@education.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Élise Grégoire

De: Marie-Élise Grégoire
Envoyé: 22 novembre 2022 14:01
À: direction@valleeduroy.com
Objet: Coordonnées responsable d'établissements - ministère de l'Éducation

Bonjour Mme Gosselin,

Nous nous sommes parlé il y a deux semaines concernant la demande de renouvellement de permis pour l'Académie du Roy. C'est moi qui serai maintenant responsable de votre établissement, car il y a eu quelques départs dans l'équipe de notre côté. Comme convenu, je voulais vous faire parvenir mes coordonnées. Elles sont ci-dessous dans ma signature.

Je me suis informée auprès de mes collègues pour savoir à quel moment dans l'année vous pouviez avoir une réponse du ministre dans votre dossier. Il faut donc tout d'abord que notre équipe en fasse l'analyse, puis qu'on vous revienne s'il manque des éléments. Par la suite, votre dossier sera acheminé à la Commission consultative de l'enseignement privé (CCEP), qui siège à 7 moments précis au cours de l'année. Dans les semaines suivantes, la CCEP émet un avis à partir duquel je rédige une note qui sera acheminée au ministre. Par la suite, les délais sont inconnus et hors du contrôle du responsable d'établissements. Selon la loi, le ministre a jusqu'au 30 juin pour émettre une réponse.

Je vous contacterai prochainement pour vous faire part des éléments qui pourraient être manquants dans votre dossier, et ensuite pour planifier un entretien téléphonique ou par vidéo relativement à l'analyse de votre demande. Entretemps, si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à me joindre.

Sincères salutations,



Marie-Elise Grégoire
Gestion des permis et de l'accompagnement du réseau privé
Direction de l'enseignement privé
Ministère de l'Éducation

Téléphone : 418 646-3939, p. 2619
marie-elise.gregoire@education.gouv.qc.ca

Marie-Élise Grégoire

De: Marie-Élise Grégoire
Envoyé: 11 septembre 2023 14:51
À: Sylvie Gosselin
Objet: Demande de renseignements supplémentaires en lien avec votre demande de modification de permis et d'agrément
Pièces jointes: Corr ETAPE 4321.pdf

Bonjour Madame Gosselin,

Comme mentionné lors de notre appel téléphonique, je vous fais parvenir la lettre de demande de correction qui se trouve en pièce jointe. J'y détaille les éléments qui sont à modifier dans votre dernière demande ETAPE. Le système ETAPE est donc rouvert à partir de maintenant, et ce, jusqu'au 18 septembre 2023 inclusivement, de sorte que vous puissiez faire les modifications demandées.

Par la suite, nous pourrions nous reparler pour planifier une rencontre et une visite de votre établissement, que je souhaite pouvoir effectuer d'ici la fin septembre ou le début octobre, si cela est possible de votre côté également.

N'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions ou si vous désirez de plus amples informations sur certains aspects.

Bonne journée,

Marie-Elise Grégoire

Responsable d'établissements

Gestion des permis et de l'accompagnement du réseau privé

Direction de l'enseignement privé

Ministère de l'Éducation

1035, rue De La Chevrotière, Québec (Qc) G1R 5A5

Tél. : 418 646-3939, p. 2619

marie-elise.gregoire@education.gouv.qc.ca

Marie-Élise Grégoire

De: Marie-Élise Grégoire
Envoyé: 30 novembre 2022 13:50
À: 'direction@valleeduroy.com'
Objet: Demande no 4157 faite au système ETAPE
Pièces jointes: Corr ETAPE 648 2022-11-30.pdf

Suivi:	Destinataire	Réception
	'direction@valleeduroy.com'	
	Lilian Banari	Remis: 2022-11-30 13:51

Madame,

Vous trouverez ci-joint une correspondance concernant l'objet de la présente.

Au plaisir,

Marie-Elise Grégoire

Responsable d'établissements

Gestion des permis et de l'accompagnement du réseau privé

Direction de l'enseignement privé

Ministère de l'Éducation

1035, rue De La Chevrotière, Québec (Qc) G1R 5A5

Tél. : 418 646-3939, p. 2619

marie-elise.gregoire@education.gouv.qc.ca

Marie-Élise Grégoire

De: Marie-Élise Grégoire
Envoyé: 6 décembre 2022 10:24
À: 'direction@valleeduroy.com'
Objet: Demande de renouvellement

Bonjour Madame Gosselin,

Je vous remercie pour la suite rapide que vous avez donnée à ma demande d'ajout d'informations dans le système ETAPE. J'aurais besoin de certains documents additionnels et de plus amples précisions afin d'avancer mon analyse. Nous pourrions par la suite planifier une rencontre par visioconférence avant l'envoi de votre dossier à la Commission consultative de l'enseignement privé.

J'aimerais donc recevoir les documents suivants :

- La liste des informations qui se trouvent dans le Registre d'inscription de votre établissement (pourriez-vous joindre à votre réponse une page de votre registre d'inscription?);
- La liste des documents qui se trouvent au Dossier des élèves (pouvez-vous m'indiquer les pièces qui les composent?);
- Des photographies récentes des principaux lieux de l'établissement (classes, bibliothèque, gymnase, cour d'école, cafétéria, etc.) si des modifications ont été faites depuis mars 2022, moment de la dernière visite.

Je profite ainsi de ce courriel pour vous demander une rencontre. Celle-ci pourrait se tenir soit :

Lundi, 12 décembre, 9 h 30 ou 10 h 30

Ou

Mardi, 13 décembre, 10 h 30 ou 14 h

Merci de m'indiquer le moment qui vous convient le mieux. Si vous n'êtes pas disponible dans ces plages, simplement me le laisser savoir et nous trouverons un autre moment.

Voici aussi les quelques questions à répondre en vue de la rencontre :

1. Avez-vous des élèves qui possèdent un plan d'intervention? Le cas échéant, combien?
2. Avez-vous des élèves en dérogation d'âge en 1^{re} année du primaire? Le cas échéant, quelles pièces sont jointes au dossier de l'élève?
3. Quelle est la taille des groupes au primaire? Vous pouvez me répondre en indiquant la taille des groupes et les niveaux scolaires des élèves qui les composent.
4. Prévoyez-vous d'embaucher un nouvel enseignant pour la nouvelle offre de service d'enseignement du premier cycle du secondaire?
5. Comment l'enseignement du secondaire s'articulera-t-il dans l'offre de multiniveaux déjà existante pour le primaire?
6. Pouvez-vous m'indiquer si les antécédents judiciaires ont été vérifiés par un service de police pour tous les membres du personnel? Cela inclut les membres du personnel de soutien et les bénévoles.

7. Est-ce que les normes et modalités d'évaluation sont remises aux parents en début d'année?
8. Comment sont offerts le programme d'éducation à la sexualité et le contenu obligatoire en orientation scolaire? Combien d'heures sont consacrées à chaque programme?
9. Vos enseignants arrivent-ils à suivre au moins 30 heures de formation continue par période de deux ans?
10. Où est placé votre permis?

Je tenais à vous mentionner que votre *Politique contre la violence et l'intimidation* est vraiment complète. Cependant, le site web moijagis.com n'existe plus, ou ne semble plus exister. Je voulais simplement vous le préciser, si vous souhaitez mettre cette information à jour dans la Politique.

Je vous remercie pour vos réponses et votre collaboration,

Marie-Elise Grégoire

Responsable d'établissements

Gestion des permis et de l'accompagnement du réseau privé

Direction de l'enseignement privé

Ministère de l'Éducation

1035, rue De La Chevrotière, Québec (Qc) G1R 5A5

Tél. : 418 646-3939, p. 2619

marie-elise.gregoire@education.gouv.qc.ca

De: Marie-Élise Grégoire
Envoyé: 13 décembre 2022 15:43
À: secretariat@valleeduroy.com
Objet: Informations supplémentaires

Bonjour Madame Gosselin,

Je vous remercie, ainsi que M. Bernard, pour le temps que vous m'avez accordé lors de la rencontre de ce matin. J'ai quelques informations supplémentaires à vous apporter concernant certains points dont nous avons parlé et d'autres questions concernant l'organisation de l'enseignement secondaire pour l'an prochain.

1. Formation continue pour les enseignants

Vous pouvez trouver de l'information sur la formation continue dans la Loi sur l'enseignement privé (voir hyperlien) à l'article 54.12. On y mentionne que les deux années de formation débutent le 1^{er} juillet de chaque année impaire. Il y a des détails sur les types de formations continues qui peuvent être suivies. [E-9.1 - Loi sur l'enseignement privé \(gouv.qc.ca\)](#)

2. Commission consultative de l'enseignement privé

Vous pouvez consulter les décisions de la Commission consultative de l'enseignement privé dès qu'elles sont rendues publiques. Le rapport de 2020-2021 l'est, et la décision positive concernant votre établissement s'y trouve. Vous pouvez le consulter ici (voir p. 157 pour vous) : [52e Rapport annuel de gestion 2020-2021 - Commission consultative de l'enseignement privé \(quebec.ca\)](#) Le site web de la Commission est le suivant : [Commission consultative de l'enseignement privé \(CCEP\) | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

3. Test de concentration du radon dans votre établissement

Le test de concentration du radon est obligatoire à effectuer et doit l'être à chaque tranche de dix années. Vous pouvez trouver de l'information sur ce qu'est ce gaz et sur le test à effectuer sur ce site web : [Radon domiciliaire | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

Le délai que vous aurez pour effectuer le test sera ajusté en fonction du fait qu'il faut considérer des mesures de ce gaz prises sur un certain laps de temps pour que le test soit valide.

Concernant la future offre d'enseignement secondaire à l'Académie de la Vallée du Roy, j'aurais souhaité avoir de l'information supplémentaire sur la façon dont les élèves seront suivis. Je n'ai pas noté s'ils vont être intégrés aux groupes d'élèves existants, ou s'ils formeront un groupe à part. J'ai pris en note que les trois enseignants que vous aurez s'alterneront pour leur offrir de l'enseignement lors de leurs périodes libres dans leur tâche d'enseignement avec les groupes du primaire. Est-ce bien cela?

De plus, j'aurais aimé savoir à quel moment la nouvelle enseignante terminera sa formation pour avoir son brevet.

J'aurais besoin de ces deux informations pour terminer mon rapport.

Je vous remercie pour votre collaboration et vous souhaite une belle fin de journée,

Marie-Elise Grégoire

Responsable d'établissements

Gestion des permis et de l'accompagnement du réseau privé

Direction de l'enseignement privé

Ministère de l'Éducation

1035, rue De La Chevrotière, Québec (Qc) G1R 5A5

Tél. : 418 646-3939, p. 2619

marie-elise.gregoire@education.gouv.qc.ca

Marie-Élise Grégoire

De: EnseignementPrivé
Envoyé: 12 février 2020 10:25
À: direction@valleeduroy.com
Objet: 648500 - Recension des plans de lutte contre l'intimidation et la violence
Pièces jointes: Lettre Recension PDL 2019-2020 - 648500.pdf



Bonjour,

Veuillez s.v.p. prendre connaissance de la correspondance ci-jointe.

Merci et bonne journée!

Direction de l'enseignement privé

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

1035, rue De La Chevrotière, 28^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Tél. : 418-643-8156

Télec. : 418-643-7752

enseignementprive@education.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Instructions

- 1 Le solde de banque du début doit correspondre au solde du poste Encaisse des états financiers au 30 juin 2023 moins tout solde utilisé sur une marge de crédit.
Si la date de clôture de vos états financiers est différente, veuillez changer l'ordre des mois dans le rapport en conséquence.
- 2 Les données des années prévues dans le rapport doivent correspondre avec les années d'opération de l'annexe 6.
- 3 À la ligne "Remboursement capital", vous devez indiquer le montant prévu à la ligne "Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice" des états financiers.
- 4 Si des sommes sont indiquées à la ligne "Nouvel emprunt ou mise de fonds", des documents démontrant la disponibilité de ces sommes devront être joints à la section 10.1.3.
- 5 Vous assurez qu'il y ait une année par page à l'impression.

2023-2024

Nom de l'établissement :

	Pré-scolaire	Primaire	Secondaire
Nombre élèves prévu			
Droits de scolarité			
	Juillet	août	Sept

Encaissements

[illegible]

Déboursés

[illegible][illegible]

2024-2025

	Préscolaire	Primaire	Secondaire										
Nombre élèves prévu													
Droits de scolarité													
	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	total
Encaissements													
Subvention													0
Frais d'admission et inscription													0
Revenus de droits de scolarité													0
Frais accessoires													0
Don													0
Autres revenus													0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Déboursés													
Salaires													0
Honoraires professionnels													0
Fournitures et matériel													0
Transport													0
Entretien et réparations													0
Location locaux													0
Consommation énergétique													0
Paieement d'intérêts													0
Amortissement													0
Autres dépenses													0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde banque début	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat mois	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
plus : Amortissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moins : Remboursement capital													0
Moins : Dépenses immobilisations													0
Moins : Impôts													0
Moins : Versement dividendes													0
Plus : Nouvel emprunt ou mise de fonds													0
Solde banque fin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

2025-2026

Marie-Élise Grégoire

De: Marie-Élise Grégoire
Envoyé: 20 décembre 2022 13:22
À: Sylvie Gosselin
Objet: Suivi de la rencontre du 20 décembre

Bonjour Sylvie,

Je vous remercie pour le temps que vous avez pris ce matin pour me répondre! Ça a été très éclairant de mon côté pour que je puisse finaliser le rapport lié à votre demande. Voici les informations aux questions que vous m'avez posées concernant certains élèves :

1. Pour l'élève qui semble présenter de la douance, il faut effectivement qu'une évaluation avec un spécialiste soit faite. J'ai fouillé de mon côté pour trouver des ressources pour vous aider, mais ma recherche a été quelque peu infructueuse. Je vous conseille d'en lire plus sur le sujet de la douance en consultant notamment ces sites web, si vous ne les connaissez pas déjà :

[Ce qu'est la douance - Association québécoise pour la Douance \(aqdouance.org\)](http://aqdouance.org)

[Dérogation scolaire | Haut Potentiel Québec \(hautpotentielquebec.org\)](http://hautpotentielquebec.org)

Il y a des lignes directrices pour la dérogation scolaire qui sont faites par l'Ordre des psychologues du Québec, elles sont disponibles dans le deuxième site web. On y voit également quelles procédures suivre par commission scolaire, puis on conseille de se référer à la FEEP si vous êtes une école privée 😊 C'était ce que vous aviez fait. J'ai parcouru leur site web, mais je n'ai rien trouvé sur la douance à première vue.

Vous pourriez peut-être recontacter la FEEP en leur redemandant de l'aide. Sinon, vous pourriez contacter la commission scolaire de votre territoire pour prendre de l'information ou avoir des conseils, ou peut-être vous tourner vers l'Ordre des psychologues du Québec.

En attendant, l'adaptation du contenu pour cet élève, comme vous le faites déjà, est le mieux à faire pour vous assurer qu'il soit motivé et heureux de fréquenter l'école.

2. En ce qui concerne l'absentéisme scolaire dû à un voyage, il en revient à vous de prendre une entente avec les parents concernant la durée de l'absence que vous tolérez. Puisque c'est ce que vous avez déjà fait, il n'y a pas d'autre pratique à mettre en place. L'idéal est de consigner les journées d'absence. Vous pouvez également, si vous le souhaitez, maintenir un contact avec cet élève par le biais des courriels, par exemple, si ses parents veulent faire un suivi des apprentissages avec vous. Il n'y a pas, dans les diverses lois encadrant l'enseignement, de mesures à proprement parler concernant les absences pour voyage. Chaque établissement les gère à sa guise. On mentionne seulement que les élèves ont une obligation de fréquentation scolaire jusqu'à l'âge de 16 ans, puis que les parents ou nulle institution ne peuvent empêcher cette fréquentation (voir article 17 de la Loi sur l'instruction publique : [l-13.3 - Loi sur l'instruction publique \(gouv.qc.ca\)](http://l-13.3-loi-sur-l-instruction-publique.gouv.qc.ca)). Dans les articles 17.1, 18 et 18.0.1, on détaille les obligations du centre de services scolaire et des directions quant à la fréquentation. Vous pourriez vous y référer lors de toute situation qui deviendrait problématique.

Votre dossier sera déposé à la CCEP dès qu'il sera prêt. N'hésitez pas à me joindre si vous avez des questions.

Je vous souhaite un joyeux temps des fêtes avec votre famille!

Marie-Elise Grégoire

Responsable d'établissements

Gestion des permis et de l'accompagnement du réseau privé

Direction de l'enseignement privé

Ministère de l'Éducation

1035, rue De La Chevrotière, Québec (Qc) G1R 5A5

Tél. : 418 646-3939, p. 2619

marie-elise.gregoire@education.gouv.qc.ca

Marie-Élise Grégoire

De: Marie-Élise Grégoire
Envoyé: 30 novembre 2022 13:50
À: 'direction@valleeduroy.com'
Objet: Demande no 4157 faite au système ETAPE
Pièces jointes: Corr ETAPE 648 2022-11-30.pdf

Suivi:	Destinataire	Réception
	'direction@valleeduroy.com'	
	Lilian Banari	Remis: 2022-11-30 13:51

Madame,

Vous trouverez ci-joint une correspondance concernant l'objet de la présente.

Au plaisir,

Marie-Elise Grégoire

Responsable d'établissements

Gestion des permis et de l'accompagnement du réseau privé

Direction de l'enseignement privé

Ministère de l'Éducation

1035, rue De La Chevrotière, Québec (Qc) G1R 5A5

Tél. : 418 646-3939, p. 2619

marie-elise.gregoire@education.gouv.qc.ca

Marie-Élise Grégoire

De: Marie-Claude Pomerleau
Envoyé: 4 mars 2020 09:34
À: direction@valleeduroy.com
Cc: Anne-Marie L'heureux
Objet: suivi à la demande ETAPE 3102



Bonjour M. Breault

Mme Anne-Marie L'Heureux étant absente, je me permets de vous faire parvenir ce courriel, car votre demande ETAPE 3102 soulève un questionnement relatif aux ressources matérielles.

Je vous cite :

9.1 Renseignements concernant les bâtiments

1. *Le type de bâtiment : Un bâtiment multifonctionnel à des fins communautaires.*
2. *La capacité d'accueil : Selon les diverses formules (debout, assis ou conférence) le Grand Salon peut accueillir entre 250 et 600 personnes.*
3. *La vocation antérieure et actuelle : idem*
4. *La date de construction : 1992*
5. *Le nombre d'étages : 1 étage, dont la superficie est de 1459 m2*
6. *Les autres utilisateurs : Les membres de la Mission de l'Esprit Saint d'Eugène Richer dit Laflèche; des Groupes communautaires; des partis politiques; etc.*
7. *Les changements réalisés ou prévus, en précisant les dates : Aucun changement majeur n'est prévu à court et moyen terme.*
8. *La proximité de services : aréna, bibliothèque, espaces de plein air, stationnement, transport en commun ainsi que centre éducatif, culturel, sportif ou récréatif.*

Ce qui nous interpelle, ce sont les autres utilisateurs du bâtiment que vous occupez.

Pouvez-vous nous dire si des mesures sont prises afin d'éviter les contacts entre les élèves et les autres utilisateurs? Expliquez.

Merci de l'attention que vous portez à ma demande.

Bonne journée!

Marie-Claude Pomerleau

Coordonnatrice au soutien et aux relations avec les établissements

Direction de l'enseignement privé

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Tel : 418-646-3939 # 2550

marie-claude.pomerleau@education.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Élise Grégoire

De: Marie-Élise Grégoire
Envoyé: 5 janvier 2023 11:10
À: Sylvie Gosselin
Objet: Analyse du niveau de radon
Pièces jointes: Radon analyse_Académie_2017-06.pdf

Bonjour Mme Gosselin,

Je voulais simplement vous informer, pour vous éviter des démarches inutiles, que j'ai retrouvé de mon côté, archivée, une analyse du niveau de radon qui a été faite pour votre établissement en 2017. Elle a été demandée par l'ancien directeur, M. Gaëtan Breault. Elle est en pièce jointe.

Bonne journée,

Marie-Elise Grégoire

Responsable d'établissements

Gestion des permis et de l'accompagnement du réseau privé

Direction de l'enseignement privé

Ministère de l'Éducation

1035, rue De La Chevrotière, Québec (Qc) G1R 5A5

Tél. : 418 646-3939, p. 2619

marie-elise.gregoire@education.gouv.qc.ca

Marie-Élise Grégoire

De: EnseignementPrive
Envoyé: 29 juin 2023 18:52
À: secretariat@valleeduroy.com
Cc: Marie-Élise Grégoire
Objet: 648500 - Demande ETAPE 4154 - Lettre et avis
Pièces jointes: Avis au titulaire de permis MEQ.pdf; Let permis 648 2023-06-29.pdf

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur



Bonjour,

Nous vous invitons à prendre connaissance de la lettre ci-jointe.

L'original ainsi que le permis vous seront acheminés par la poste.

Bonne journée.

La Direction de l'enseignement privé

Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière
28e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Tél. 418-643-8156
Fax. 418-643-7752
enseignementprive@education.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.



Québec, le 10 janvier 2022

Monsieur Gaetan Breault
Directeur
L'Académie de la Vallée du Roy
100, rue des Trembles
Lavaltrie (Québec) J5T 0G2
direction@valleeduroy.com

Objet : Exigences préalables à la délivrance du permis (ETAPE 3506)

Monsieur le Directeur,

L'Académie de la Vallée du Roy a présenté une demande en vue d'obtenir pour l'année scolaire 2021-2022 :

- le renouvellement de son permis pour offrir les services d'enseignement au primaire.

Les différents éléments de cette demande ont été analysés par la Direction de l'enseignement privé et ont fait l'objet d'un avis de la Commission consultative de l'enseignement privé.

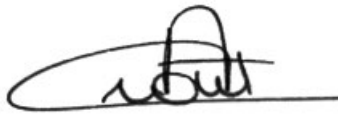
Je vous informe que le ministre a autorisé le renouvellement du permis pour les services concernés pour une période d'un an, soit jusqu'au 30 juin 2022.

Toutefois, le permis ne sera délivré qu'à la réception des documents et des renseignements mentionnés à l'annexe 1 confirmant le respect des exigences de l'article 18 de la Loi concernant le renouvellement du permis. Ces documents et ces renseignements devront être transmis d'ici au 10 février 2022 afin que la suite requise à la décision rendue puisse être donnée avec diligence.

De plus, la décision du ministre est assortie d'un rappel de l'obligation de respecter les exigences du cadre légal et réglementaire au cours de la période de validité du permis, particulièrement celles précisées à l'annexe 2. La documentation, mentionnée à la fin de l'annexe 2, permettant de démontrer que les ajustements requis ont été apportés, sera analysée dans le cadre de la prochaine demande de renouvellement qui doit être transmise par le système ETAPE au plus tard le 15 février 2022.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

La directrice de l'enseignement privé,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Aub', with a large, stylized loop at the beginning and a horizontal line extending to the right.

Pour
Annie Aubin

EXIGENCES PRÉALABLES À LA DÉLIVRANCE DU PERMIS

Le permis ne sera délivré à l'établissement qu'à la réception des documents et des renseignements suivants, ceux-ci confirmant le respect de l'article 18 de la Loi :

- le cautionnement valide et suffisant, celui-ci devant être modifié afin d'indiquer l'adresse exacte de l'établissement et le titre exact du ministre;
- la confirmation qu'une évaluation complète en matière de sécurité incendie sera réalisée et que le certificat attestant le bon fonctionnement des équipements sera transmis au Ministère dès sa réception. En effet, les documents déposés pour le système d'alarme-incendie et pour l'éclairage d'urgence ne sont plus valides depuis octobre 2020, tandis que le certificat qui atteste le bon fonctionnement d'un extincteur et d'un boyau d'incendie est arrivé à échéance en février 2020.

Ces documents et ces renseignements devront être acheminés à la Direction de l'enseignement privé, à l'adresse suivante : enseignementprive@education.gouv.qc.ca d'ici le 10 février 2022.

**ÉLÉMENTS QUI NÉCESSITERONT UN SUIVI DE LA DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ
PENDANT LA PÉRIODE DE VALIDITÉ DU PERMIS**

Rappel de l'obligation de respecter les exigences du cadre légal et réglementaire au cours de la période de validité du permis, notamment les suivantes :

Loi sur l'enseignement privé

- en vertu de l'article 55, s'assurer d'identifier l'établissement en utilisant toujours intégralement le nom autorisé au permis;
- en vertu des articles 63.1, 63.2, 63.3 et 63.5 :
 - adopter un plan de lutte contre l'intimidation et la violence répondant à toutes les exigences, qui comprend une analyse de la situation de l'établissement en matière d'intimidation et de violence;
 - s'assurer que le plan de lutte contre l'intimidation et la violence est accompagné d'un document qui fait état des règles de conduite et des mesures de sécurité applicables, ces dernières devant être incluses dans le document.

DOCUMENTATION ATTENDUE

Afin de démontrer que les ajustements requis ont été apportés, les documents et les renseignements suivants devront être transmis à la Direction de l'enseignement privé au cours de la prochaine demande de renouvellement.

- la confirmation que l'établissement utilise dorénavant uniquement le nom autorisé à son permis;
- une copie du plan de lutte contre l'intimidation et la violence, conforme aux exigences de la Loi, adopté par le conseil d'administration.

Avis aux titulaires de permis et aux établissements d'enseignement privés

Conformément à la Loi sur l'enseignement privé, le permis détaille l'autorisation pour chacune des installations acceptées par le ministre de l'Éducation et demeure valide pour la période indiquée sur le permis.

Le permis est **incessible**, à moins d'en avoir reçu l'autorisation écrite du ministre. Toute modification des éléments mentionnés au permis doit faire l'objet d'une demande préalable au ministre. Les modalités et les délais sont prévus au Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé.

Au cours de la période de validité du permis, il appartient à l'établissement de maintenir un cautionnement suffisant et valide selon les termes du Règlement.

Le titulaire du permis doit informer le ministre de tout changement ayant pour effet de rendre inexacts ou incomplets les renseignements fournis en vue de la délivrance, du renouvellement ou de la modification de son permis. Il doit, en outre, informer le ministre en cas de défaut de l'établissement de dispenser tout ou partie des services éducatifs visés à son permis.

En cas de cessation des activités, l'établissement doit transmettre au ministre le dossier scolaire de chaque élève et le registre d'inscription.

Le « **code d'organisme** » et le nom de l'installation sont indiqués sur le permis. Chaque élève doit obligatoirement être inscrit au ministère de l'Éducation à l'aide de ce code. Une attention particulière doit être accordée en vérifiant l'exactitude des données inscrites au formulaire « Déclaration d'effectif scolaire ».

De plus la Loi exige que le titulaire affiche son permis à la vue dans chacune de ses installations, s'il y a lieu. Ce permis porte la mention des services éducatifs autorisés.



PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation

L'établissement : L'Académie de la Vallée du Roy
100, rue des Trembles
Lavaltrie (Québec) J5T 0G2

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés :

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés	Agréé aux fins de subventions
L'Académie de la Vallée du Roy 100, rue des Trembles Lavaltrie (Québec) J5T 0G2	648501	♦ Enseignement au primaire	Non

Titulaire du permis : L'ACADÉMIE DE LA VALLÉE DU ROY

Période de validité : du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2027

Fait à Québec, le 4 juillet 2023

Annie Aubin
Directrice de l'enseignement privé

Bernard Drainville
Ministre de l'Éducation

Karine Frigon

De: EnseignementPrive
Envoyé: 14 juin 2023 16:42
À: secretariat@valleeduroy.com
Cc: Marie-Élise Grégoire
Objet: 648500 - Avis d'intention - Demande ETAPE 4154
Pièces jointes: 20230613-SC-64778com1_LettreM.pdf

Bonjour,

Nous vous invitons à prendre connaissance du document ci-joint.

L'original vous sera acheminé par messagerie.

Bonne journée.

La Direction de l'enseignement privé

Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière
28e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Tél. 418-643-8156
Fax. 418-643-7752
enseignementprive@education.gouv.qc.ca

Karine Frigon

De: EnseignementPrive
Envoyé: 12 juillet 2022 14:28
À: direction@valleeduroy.com
Cc: Joanie Goulet
Objet: 648500 - Demande ETAPE 3955 - Lettre, permis et avis
Pièces jointes: Avis au titulaire de permis MEQ.pdf; Let permis 648 2022-07-12.pdf; Permis 648 2022-07-12.pdf

Bonjour,

Nous vous invitons à prendre connaissance des documents ci-joints.

Les originaux vous seront acheminés par la poste.

Bonne journée.

La Direction de l'enseignement privé

Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière
28e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Tél. 418-643-8156
Fax. 418-643-7752
enseignementprive@education.gouv.qc.ca



Québec, le 12 juillet 2022

Madame Sylvie Gosselin
Directrice
L'Académie de la Vallée du Roy
100, rue des Trembles
Lavaltrie (Québec) J5T 0G2
direction@valleeduroy.com

N/R : ETAPE 3955

Madame la Directrice,

L'Académie de la Vallée du Roy a présenté une demande en vue d'obtenir pour l'année scolaire 2022-2023.

- le renouvellement de son permis pour offrir les services d'enseignement au primaire.

Les différents éléments de cette demande ont été analysés par la Direction de l'enseignement privé et ont fait l'objet d'un avis de la Commission consultative de l'enseignement privé.

Je vous informe que le ministre a autorisé le renouvellement du permis pour les services concernés pour une période d'un an, soit jusqu'au 30 juin 2023.

Il importe de préciser que la décision du ministre est assortie d'un rappel de l'obligation de respecter les exigences du cadre légal et réglementaire au cours de la période de validité du permis, particulièrement celles reproduites en annexe. À cet effet, vous êtes invité à transmettre, d'ici au 12 octobre 2022, la documentation, mentionnée à la fin de l'annexe, celle-ci devant démontrer que les ajustements requis ont été apportés.

Enfin, je vous invite à vous assurer que les renseignements figurant dans le système ministériel GDUNO à propos de votre établissement sont bien à jour et complets.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, mes salutations distinguées.

La directrice de l'enseignement privé,

Annie Aubin

p. j. Permis et avis

**ÉLÉMENTS QUI NÉCESSITERONT UN SUIVI DE LA DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ
PENDANT LA PÉRIODE DE VALIDITÉ DU PERMIS**

Rappel de l'obligation de respecter les exigences du cadre légal et réglementaire au cours de la période de validité du permis, notamment les suivantes :

Loi sur l'enseignement privé

- en vertu de l'article 50, faire appel uniquement à du personnel enseignant titulaire d'une autorisation d'enseigner, et ce, en nombre suffisant pour répondre adéquatement aux besoins, l'établissement devant faire la démonstration de la qualification du nouvel enseignant pressenti pour la prochaine année scolaire.

DOCUMENTATION ATTENDUE

Afin de démontrer que les ajustements requis ont été apportés, les documents et les renseignements suivants devront être transmis à la Direction de l'enseignement privé, à l'adresse enseignementprive@education.gouv.qc.ca, au plus tard le 12 octobre 2022 :

- la preuve que le dossier de l'enseignant pressenti qui n'avait pas la qualification requise a été régularisé. Le cas échéant, fournir le nom et la date de naissance de son remplaçant pour permettre de vérifier sa qualification à titre d'enseignant.



PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation

L'établissement : L'Académie de la Vallée du Roy
100, rue des Trembles
Lavaltrie (Québec) J5T 0G2

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés :

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés	Agréé aux fins de subventions
L'Académie de la Vallée du Roy 100, rue des Trembles Lavaltrie (Québec) J5T 0G2	648501	♦ Enseignement au primaire	Non

Titulaire du permis : L'ACADÉMIE DE LA VALLÉE DU ROY

Période de validité : du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

Fait à Québec, le 12 juillet 2022

Annie Aubin
Directrice de l'enseignement privé

Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation

Karine Frigon

De: EnseignementPrive
Envoyé: 25 novembre 2020 14:28
À: 'direction@valleeduroy.com'
Objet: 648500 - Exigences préalables à la délivrance du permis - ETAPE 3102
Pièces jointes: Letpréa 648 2020-11-25.pdf

Bonjour,

Nous vous invitons à prendre connaissance du document ci-joint.

L'original vous sera acheminé par la poste.

Bonne journée.

La Direction de l'enseignement privé

Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière
28e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Tél. 418-646-3939
Fax. 418-643-7752
enseignementprive@education.gouv.qc.ca

Karine Frigon

De: EnseignementPrive <EnseignementPrive@education.gouv.qc.ca>
Envoyé: 17 décembre 2020 16:01
À: direction@valleeduroy.com
Objet: 648500 - Demande ETAPE 3102 - Lettre, permis et avis
Pièces jointes: Avis au titulaire de permis MEQ.pdf; Permis 648 2020-12-17.pdf; Let permis 648 2020-12-17.pdf

Bonjour,

Nous vous invitons à prendre connaissance des documents ci-joints.

Les originaux vous seront acheminés par la poste.

Bonne journée.

Direction de l'enseignement privé

Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière
28e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Tél. 418-646-3939
Fax. 418-643-7752
enseignementprive@education.gouv.qc.ca

Marie-Élise Grégoire

De: Merline Kaze <merline.kaze@education.gouv.qc.ca>
Envoyé: 12 septembre 2023 11:07
À: Sylvie Gosselin
Objet: Demande ETAPE d'agrément #4321

Importance: Haute

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur



Bonjour,

Le Ministère a bien reçu votre demande ETAPE #4321. Par contre, cette demande est incomplète au niveau des ressources financières.

S'il vous plaît, veuillez nous envoyer le plus tôt possible, le budget de caisse pour les années 2023-2024 et 2024-2025, ainsi que 2025-2026 si possible. On aurait besoin de ceux-ci afin de finaliser notre analyse.

Merci de votre collaboration.

Merline Kaze

Analyste en vérification et gestion financière

Ministère de l'Éducation

Directrice de la gestion financière des réseaux

1035, rue De La Chevrotière, 14e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Tel : (418)643-5432 poste 2993

merline.kaze@education.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

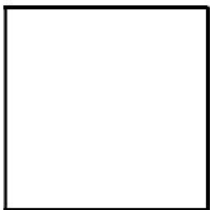
Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Élise Grégoire

De: [REDACTED]
Envoyé: 12 janvier 2022 19:59
À: Joanie Goulet
Objet: 648 501
Pièces jointes: Cautionnement 2021-2022.pdf; Avertisseur incendie, février 2021.pdf; 100 Des Trembles 2021.pdf; Politique contre violence et intimidation (maj 2021-01-20).docx

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

De : Joanie Goulet <Joanie.Goulet@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 11 janvier 2022 09:24
À : Gaëtan Breault [REDACTED]
Objet : RE: Exigences 648



Bonjour M. Breault,

Pouvez-vous m'acheminer toutes les preuves des points soulevés dans la lettre, même celles des éléments que vous croyez réglés? Je pourrai les analyser et discuter avec vous si des problématiques demeurent sur ces documents.

Pour « la confirmation que l'établissement utilise dorénavant le nom autorisé à son permis », il s'agit de m'acheminer un engagement à toujours utiliser le nom de votre établissement comme il figure au permis : **L'Académie de la Vallée du Roy**

Il faudra aussi vous assurer que ce nom est celui qui est utilisé pour toutes vos communications. Je suppose que lors de la dernière analyse des documents et communications de votre établissement, le nom pouvait être utilisé avec d'autres orthographes ou autres variantes du nom, ce qui n'est pas conforme. Tous les détails comptent comme le « L' » ou les majuscules.

Je vous invite à me contacter lorsque vous tenterez de générer le formulaire de demande ETAPE pour votre renouvellement de permis visant 2022-2023. Je devrai effectuer une manipulation au système pour que ça fonctionne.

En espérant le tout conforme à vos attentes, je demeure disponible. N'hésitez pas à me joindre.

Meilleures salutations,

Joanie Goulet

Responsable d'établissements

Direction de l'enseignement privé DEP

Ministère de l'Éducation MEQ

Tél. 418-646-3939 poste 3366

joanie.goulet@education.gouv.qc.ca

De : Gaëtan Breault

Envoyé : 11 janvier 2022 08:10

À : Joanie Goulet <Joanie.Goulet@education.gouv.qc.ca>

Objet : Exigences

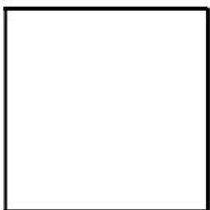




Marie-Élise Grégoire

De: Gaëtan Breault [REDACTED]
Envoyé: 13 janvier 2022 15:45
À: Joanie Goulet
Objet: RE: 648500 - Suivi exigences préalables
Pièces jointes: Code de vie.docx

De : Joanie Goulet <Joanie.Goulet@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 13 janvier 2022 14:55
À : Gaëtan Breault [REDACTED]
Objet : 648500 - Suivi exigences préalables



Bonjour M. Breault,

J'accuse-réception des documents transmis. Vous n'avez pas à transmettre ces documents à l'adresse courriel générale, je vais m'occuper de consigner le tout à votre dossier.

Suivant l'analyse des pièces jointes, je constate que les éléments suivants sont conformes aux attentes :

- Le cautionnement;
- Les certificats en sécurité incendie;
- L'engagement à toujours utiliser le nom autorisé au permis;

Toutefois, un certificat démontrant le bon fonctionnement du ou des boyaux d'incendie doit être transmis avant que je puisse faire la délivrance du permis.

Je vous reviens dans les meilleurs délais suivant l'analyse de votre Plan de lutte et du Code de vie.

Pour la nouvelle demande de renouvellement qui doit être transmise avant le 15 février 2022, je vous demanderais d'inviter M. Trottier (il possède déjà ses accès au système de votre établissement) à me contacter lorsqu'il voudra générer le formulaire de demande ETAPE visant l'année scolaire 2022-2023. La résolution dans votre courriel précédent pourra être simplement déposée au formulaire ETAPE à la section 1.1.2

Je demeure disponible pour toute question.

Joanie Goulet

Responsable d'établissements
Direction de l'enseignement privé DEP
Ministère de l'Éducation MEQ
Tél. 418-646-3939 poste 3366
joanie.goulet@education.gouv.qc.ca

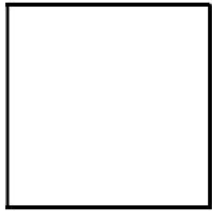
De : Gaëtan Breault [REDACTED]
Envoyé : 12 janvier 2022 19:59
À : Joanie Goulet <Joanie.Goulet@education.gouv.qc.ca>
Objet : 648 501

De : Joanie Goulet <Joanie.Goulet@education.gouv.qc.ca>

Envoyé : 11 janvier 2022 09:24

À : Gaëtan Breault [REDACTED]

Objet : RE: Exigences 648



Bonjour M. Breault,

Pouvez-vous m'acheminer toutes les preuves des points soulevés dans la lettre, même celles des éléments que vous croyez réglés? Je pourrai les analyser et discuter avec vous si des problématiques demeurent sur ces documents.

Pour « la confirmation que l'établissement utilise dorénavant le nom autorisé à son permis », il s'agit de m'acheminer un engagement à toujours utiliser le nom de votre établissement comme il figure au permis : **L'Académie de la Vallée du Roy**

Il faudra aussi vous assurer que ce nom est celui qui est utilisé pour toutes vos communications. Je suppose que lors de la dernière analyse des documents et communications de votre établissement, le nom pouvait être utilisé avec d'autres orthographes ou autres variantes du nom, ce qui n'est pas conforme. Tous les détails comptent comme le « L' » ou les majuscules.

Je vous invite à me contacter lorsque vous tenterez de générer le formulaire de demande ETAPE pour votre renouvellement de permis visant 2022-2023. Je devrai effectuer une manipulation au système pour que ça fonctionne.

En espérant le tout conforme à vos attentes, je demeure disponible. N'hésitez pas à me joindre.

Meilleures salutations,

Joanie Goulet

Responsable d'établissements

Direction de l'enseignement privé DEP

Ministère de l'Éducation MEQ

Tél. 418-646-3939 poste 3366

joanie.goulet@education.gouv.qc.ca

De : Gaëtan Breault [REDACTED]

Envoyé : 11 janvier 2022 08:10

À : Joanie Goulet <Joanie.Goulet@education.gouv.qc.ca>

Objet : Exigences



Marie-Élise Grégoire

De: Info Vallée Du Roy <info@valleeduroy.com>
Envoyé: 11 février 2020 11:23
À: Anne-Marie L'heureux
Objet: RE: Renouvellement permis établissement 648 500
Pièces jointes:



De : Anne-Marie L'heureux <Anne-Marie.Lheureux@education.gouv.qc.ca>

Envoyé : 11 février 2020 08:50

À : info@valleeduroy.com

Objet : RE: Renouvellement permis établissement 648 500



Bonjour M. Breault,

Concernant le bail, la clause « TERME » correspond au besoin de la cause.

Par ailleurs, j'aurais besoin de recevoir de l'information sur les points suivants. :

- Est-ce que les normes et modalités d'évaluation sont distribuées aux parents en début d'année? Si oui, comment?
- Quelles sont les dates de remise de la première communication et des trois bulletins?
- Qui est responsable du plan de lutte?
- Est-ce que entente relative à la collaboration avec le corps policier concernant l'intimidation et la violence? Avec quel Service de police?
- Comment les parents sont-ils informés du plan de lutte?
- Est-ce que le code de vie est expliqué aux élèves? Si oui quand et comment?
- Serait-il possible de préciser l'horaire des enseignants et des aides enseignants?

Je vous remercie et vous souhaitent une belle journée,

Anne-Marie L'Heureux

Responsable d'établissements

Direction de l'enseignement privé

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur

Tel : 418-646-3939 # 2555

anne-marie.lheureux@education.gouv.qc.ca

De : Annick Voyer

Envoyé : 10 février 2020 15:05

À : Info Vallée Du Roy <info@valleeduroy.com>

Cc : Anne-Marie L'heureux <Anne-Marie.Lheureux@education.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Renouvellement permis établissement 648 500



Bonjour,

Concernant le bail, ma collègue madame Anne-Marie L'Heureux vous reviendra sur ce point.

Bonne fin de journée

Annick Voyer

Responsable des analyses financières

Direction de l'enseignement privé

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Téléphone: 418 646-3939 poste 2559

annick.voyer@education.gouv.qc.ca

De : Info Vallée Du Roy <info@valleeduroy.com>

Envoyé : 10 février 2020 09:56

À : Annick Voyer <Annick.Voyer@education.gouv.qc.ca>

Objet : Renouvellement permis établissement 648 500

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Élise Grégoire

De: Joanie Goulet
Envoyé: 2 mars 2022 10:18
À: Info Vallée Du Roy
Objet: RE: Renouvellement 648-501

Bonjour M. Breault,

En effet, vous avez acheminé tous les renseignements demandés dans la lettre du 14 février 2022.

Je profite de ce courriel pour tenter de fixer un moment pour me rendre sur place. Étant donné que le temps de déplacement peut être variable, je suppose mon arrivée aux environs de 11 h 00.

- Le 16 mars 2022;
- Le 17 mars 2022;
- Le 23 mars 2022

Entre-temps, je poursuis l'analyse de votre dossier. Nous pourrions discuter de mes constats au moment de la visite. De plus, dans le but d'alléger la visite, serait-il possible de m'acheminer les réponses aux questions ci-dessous ?

- Est-ce que certains de vos élèves profitent d'un « Plan d'intervention »? Si oui, combien?
- Remettez-vous aux parents un document expliquant les normes et modalités d'évaluation en début d'année scolaire?
- Remettez-vous aux parents un document présentant le plan de lutte?
- Est-ce qu'une activité de formation sur le civisme est offerte aux élèves chaque année?
- Est-ce qu'une entente concernant la violence et l'intimidation a été signée avec un service de police?

Je vous remercie pour votre collaboration.

Meilleures salutations,

Joanie Goulet

Responsable d'établissements
Direction de l'enseignement privé DEP
Ministère de l'Éducation MEQ
Tél. 418-646-3939 poste 3366
joanie.goulet@education.gouv.qc.ca

De : Info Vallée Du Roy <info@valleeduroy.com>

Envoyé : 1 mars 2022 11:56

À : Joanie Goulet <Joanie.Goulet@education.gouv.qc.ca>

Objet : Renouvellement 648-501



Marie-Élise Grégoire

De: Anne-Marie L'heureux
Envoyé: 10 novembre 2020 09:22
À: Info Vallée Du Roy
Objet: RE: 2e demande de renouvellement de permis

Bonjour M. Breault,

Je dois remettre ces informations à M. Trottier lui-même étant donné qu'il s'agit de son nom d'utilisateur et de son mot de passe. Pourriez-vous me donner ses coordonnées téléphoniques s'il vous plait?

Merci et bonne journée,

Anne-Marie L'Heureux

Responsable d'établissements

Direction de l'enseignement privé

Ministère de l'Éducation

Tel : 418-646-3939 # 2555

anne-marie.lheureux@education.gouv.qc.ca

De : Info Vallée Du Roy <info@valleeduroy.com>

Envoyé : 9 novembre 2020 12:21

À : Anne-Marie L'heureux <Anne-Marie.Lheureux@education.gouv.qc.ca>

Objet : TR: 2e demande de renouvellement de permis

De : Info Vallée Du Roy <info@valleeduroy.com>

Envoyé : 6 novembre 2020 13:46

À : 'Anne-Marie L'heureux' <Anne-Marie.Lheureux@education.gouv.qc.ca>

Cc : 'Daniel Trottier' [REDACTED]

Objet : RE: 2e demande de renouvellement de permis

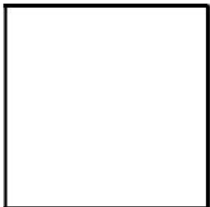
Rebonjour

De : Anne-Marie L'heureux <Anne-Marie.Lheureux@education.gouv.qc.ca>

Envoyé : 5 novembre 2020 13:47

À : Info Vallée Du Roy <info@valleeduroy.com>

Objet : RE: 2e demande de renouvellement de permis



Bonjour M. Breault,

Lorsque nous avons discuté hier, je vous ai expliqué que c'est à l'établissement de m'envoyer un courriel ou me laisser un message téléphonique pour me faire signe que votre demande ETAPE est bien initiée afin que je puisse y changer la date de transmission. Je ne peux initier votre demande ETAPE à la place de l'établissement.

Comme je vous le mentionnais hier, nous vous accordons un délai de 30 jours afin que vous transmettiez votre demande. Je demeure disponible afin de vous accompagner dans cette démarche.

Bonne journée,

Anne-Marie L'Heureux

Responsable d'établissements

Direction de l'enseignement privé

Ministère de l'Éducation

Tel : 418-646-3939 # 2555

anne-marie.lheureux@education.gouv.qc.ca

De : Info Vallée Du Roy <info@valleeduroy.com>

Envoyé : 5 novembre 2020 12:51

À : Anne-Marie L'heureux <Anne-Marie.Lheureux@education.gouv.qc.ca>

Objet : 2e demande de renouvellement de permis

Marie-Élise Grégoire

De: Karine Paré <Karine.Pare@education.gouv.qc.ca>
Envoyé: 29 juin 2017 10:51
À: Roy, Vallee Du
Objet: RE: Rép. : Suivi- L'Académie de la Vallée du Roy - Bibliothèque - Radon - Gymnase - Installations extérieures



Rebonjour Monsieur Breault,

Effectivement, comme je vous l'ai mentionné lors de notre dernière conversation téléphonique, nous allons attendre les photos des locaux en juillet pour délivrer votre permis. Vous pouvez toutefois mettre que vous êtes en démarche d'obtention du permis du MEES dans votre publicité et vos contrats.

Bonne journée.

Karine Paré, c.o.

Spécialiste en sciences de l'éducation
Direction de l'enseignement privé
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Édifice Marie-Guyart, 28e étage
1035, rue de la Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418-646-3939 poste 2555
Télécopieur : 418-643-7752
Courriel : karine.pare@education.gouv.qc.ca



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

>>> "Vallee Du Roy" <info@valleeduroy.com> 2017-06-29 10:43 >>>

De : Karine Paré [mailto:Karine.Pare@education.gouv.qc.ca]

Envoyé : 29 juin 2017 10:26

À : Roy, Vallee Du <info@valleeduroy.com>

Objet : Rép. : Suivi- L'Académie de la Vallée du Roy - Bibliothèque - Radon - Gymnase - Installations extérieures



Bonjour Monsieur Breault,

J'ai pris connaissance de vos 3 courriels avec toutes vos pièces jointes.

J'ai transmis vos résultats d'analyse de radon à la personne concernée au Ministère, soit Monsieur Guillaume Hébert.

D'après vos photos, le gymnase semble conforme.

J'attendrai donc en juillet pour recevoir vos photos des autres locaux avec tout l'équipement reçu. De plus, vous pourrez me fournir à ce moment-là le nom de la personne responsable de la pédagogie ainsi que la liste complète des personnes embauchées comme enseignants.

À bientôt et bonne journée.

Karine Paré, c.o.

Spécialiste en sciences de l'éducation

Direction de l'enseignement privé

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Édifice Marie-Guyart, 28e étage

1035, rue de la Chevrotière

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418-646-3939 poste 2555

Télécopieur : 418-643-7752

Courriel : karine.pare@education.gouv.qc.ca



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

>>> "Vallee Du Roy" <info@valleeduroy.com> 2017-06-25 14:54 >>>

Bonjour Mme Paré

Marie-Élise Grégoire

De: Merline Kaze
Envoyé: 15 septembre 2023 15:19
À: Sylvie Gosselin
Cc: Marie-Élise Grégoire
Objet: RE: Demande ETAPE d'agrément #4321
Pièces jointes: Copie de CieBudget caisse 3ans.xlsx

Importance: Haute



Bonjour,

Le fichier est bien reçu.

Par contre, pour que la présentation du budget de caisse soit conforme avec celui que le ministère utilise, veuillez s'il vous plaît à remplir le fichier joint. Il nous sera donc plus facile d'analyser votre budget de caisse.

À noter, vous pouvez lire l'onglet Instructions pour plus d'informations. Il est également important de mettre dans la case jaune de l'onglet Budget de caisse Colonne B ligne 29 le montant que vous aviez dans votre Encaisse au 30 juin 2023.

Veillez à remplir le tout et nous le retourner le plus tôt possible.

Merci et passez une bonne fin de semaine.

Merline Kaze

Analyste en vérification et gestion financière

Ministère de l'Éducation

Directrice de la gestion financière des réseaux

1035, rue De La Chevrotière, 14e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Tel : (418)643-5432 poste 2993

merline.kaze@education.gouv.qc.ca

De : Sylvie Gosselin [REDACTED]
Envoyé : 14 septembre 2023 15:55
À : Merline Kaze <merline.kaze@education.gouv.qc.ca>
Cc : Marie-Élise Grégoire <Marie-Elise.Gregoire@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Demande ETAPE d'agrément #4321

[REDACTED]

[REDACTED]



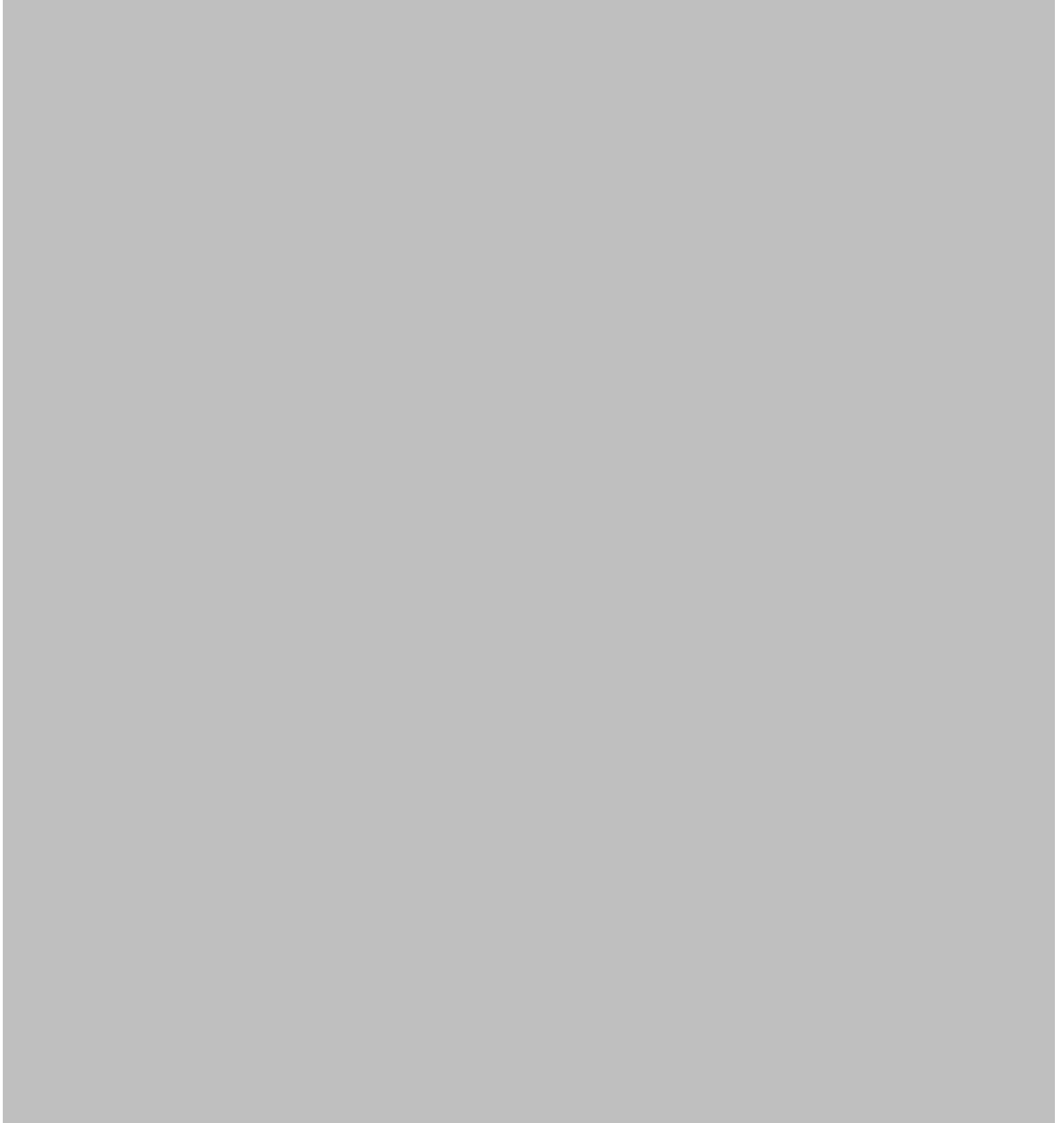
Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Élise Grégoire

De: Info Vallée Du Roy <info@valleeduroy.com>
Envoyé: 11 février 2020 12:45
À: Anne-Marie L'heureux
Objet: RE: Renouvellement permis établissement 648 500



De : Anne-Marie L'heureux <Anne-Marie.Lheureux@education.gouv.qc.ca>

Envoyé : 11 février 2020 11:32

À : info@valleeduroy.com

Objet : RE: Renouvellement permis établissement 648 500



Bonjour M. Breault,

J'aimerais savoir quels ont été vos démarches effectuées pour trouver enseignants qualifiés et quel est votre plan pour les prochaines années afin d'avoir des enseignants qualifiés?

enseignantes dont vous avez fait la demande d'une tolérance d'engagement ont pour objectif de suivre la formation afin de devenir des enseignantes qualifiées?

Je vous remercie et vous souhaite une belle journée,

Anne-Marie L'Heureux

Responsable d'établissements

Direction de l'enseignement privé

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur

Tel : 418-646-3939 # 2555

anne-marie.lheureux@education.gouv.qc.ca

De : Anne-Marie L'heureux

Envoyé : 11 février 2020 08:50

À : info@valleeduroy.com

Objet : RE: Renouvellement permis établissement 648 500

Bonjour M. Breault,

Concernant le bail, la clause « TERME » correspond au besoin de la cause.

Par ailleurs, j'aurais besoin de recevoir de l'information sur les points suivants. :

- Est-ce que les normes et modalités d'évaluation sont distribuées aux parents en début d'année? Si oui, comment?
- Quelles sont les dates de remise de la première communication et des trois bulletins?
- Qui est responsable du plan de lutte?
- Est-ce que entente relative à la collaboration avec le corps policier concernant l'intimidation et la violence? Avec quel Service de police?
- Comment les parents sont-ils informés du plan de lutte?
- Est-ce que le code de vie est expliqué aux élèves? Si oui quand et comment?
- Serait-il possible de préciser l'horaire des enseignants et des aides enseignants?

Je vous remercie et vous souhaitent une belle journée,

Anne-Marie L'Heureux

Responsable d'établissements

Direction de l'enseignement privé

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur

Tel : 418-646-3939 # 2555

anne-marie.lheureux@education.gouv.qc.ca

De : Annick Voyer

Envoyé : 10 février 2020 15:05

À : Info Vallée Du Roy <info@valleeduroy.com>

Cc : Anne-Marie L'heureux <Anne-Marie.Lheureux@education.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Renouvellement permis établissement 648 500



Bonjour,

Concernant le bail, ma collègue madame Anne-Marie L'Heureux vous reviendra sur ce point.

Bonne fin de journée

Annick Voyer

Responsable des analyses financières

Direction de l'enseignement privé

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Téléphone: 418 646-3939 poste 2559

annick.voyer@education.gouv.qc.ca

De : Info Vallée Du Roy <info@valleeduroy.com>

Envoyé : 10 février 2020 09:56

À : Annick Voyer <Annick.Voyer@education.gouv.qc.ca>

Objet : Renouvellement permis établissement 648 500



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Élise Grégoire

De: Marie-Élise Grégoire <Marie-Elise.Gregoire@education.gouv.qc.ca>
Envoyé: 21 juin 2023 16:06
À: Sylvie Gosselin
Objet: RE: 648500 - Avis d'intention - Demande ETAPE 4154



Bonjour Mme Gosselin,

Je vous remercie pour votre réponse détaillée. Dans le but de vous aider à ce que le dossier soit complet, j'aurais aimé savoir, en complément d'information, quelle sera la rémunération de vos enseignants. En fonction des fonds que vous amassez à partir des contrats de services éducatifs, combien d'argent sert à rémunérer les enseignants? Avez-vous fait une planification budgétaire à cet effet? J'aimerais recevoir toute information pouvant servir à détailler la situation.

Je vous remercie et vous souhaite une belle fin de journée,

Marie-Elise Grégoire

Responsable d'établissements

Gestion des permis et de l'accompagnement du réseau privé

Direction de l'enseignement privé

Ministère de l'Éducation

1035, rue De La Chevrotière, Québec (Qc) G1R 5A5

Tél. : 418 646-3939, p. 2619

marie-elise.gregoire@education.gouv.qc.ca

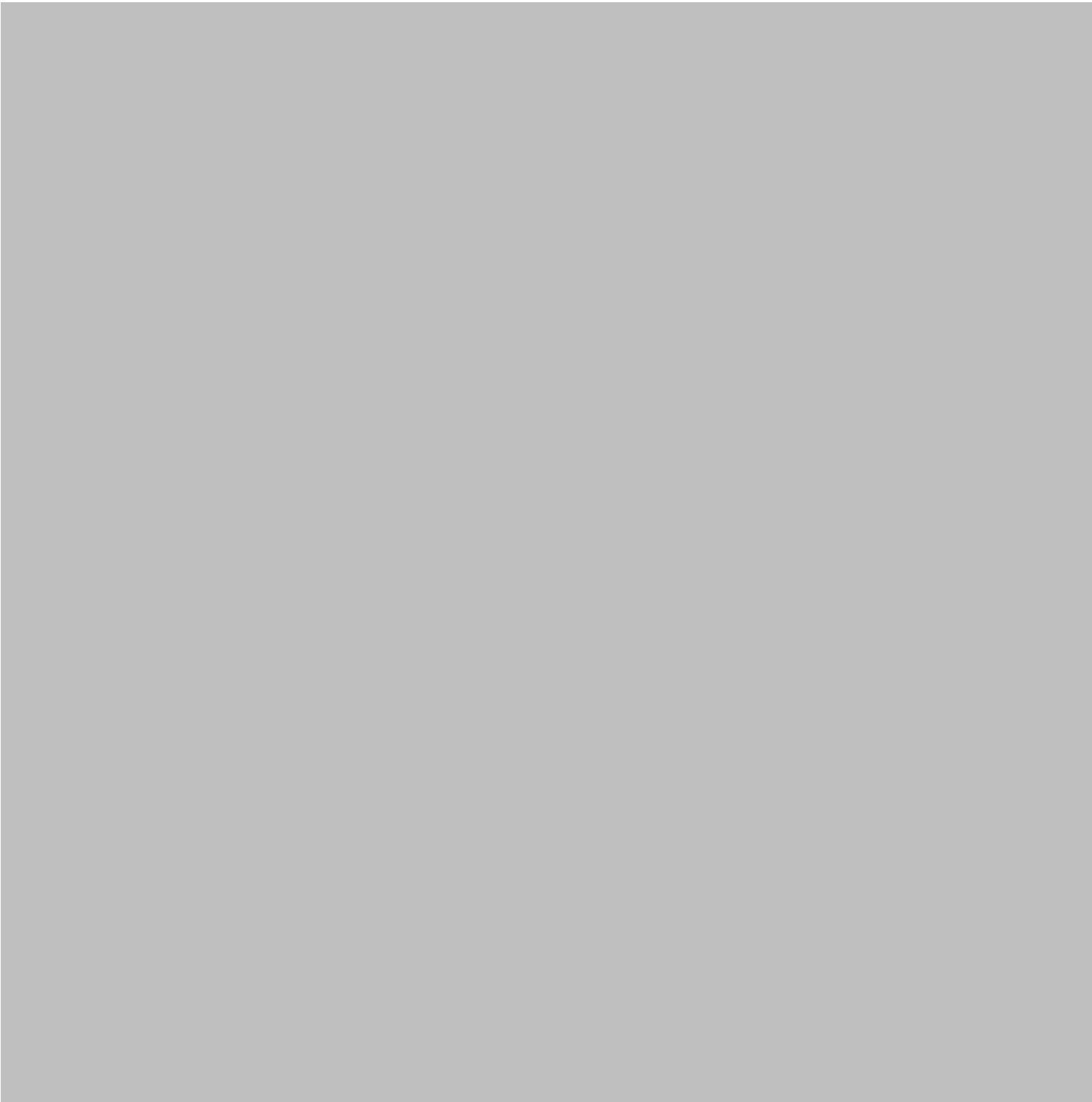
De : Sylvie Gosselin <direction@valleeduroy.com>

Envoyé : 20 juin 2023 15:31

À : Marie-Élise Grégoire <Marie-Elise.Gregoire@education.gouv.qc.ca>

Objet : RE: 648500 - Avis d'intention - Demande ETAPE 4154

Bonjour Mme Grégoire,



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Élise Grégoire

De: Merline Kaze
Envoyé: 15 septembre 2023 15:34
À: Sylvie Gosselin
Cc: Marie-Élise Grégoire
Objet: RE: Demande ETAPE d'agrément #4321



Bonjour,

D'accord.

Est-ce que d'ici vendredi prochain vous convient?

Merci.

Merline Kaze

Analyste en vérification et gestion financière

Ministère de l'Éducation

Directrice de la gestion financière des réseaux

1035, rue De La Chevrotière, 14e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Tel : (418)643-5432 poste 2993

merline.kaze@education.gouv.qc.ca

De : Sylvie Gosselin [REDACTED]
Envoyé : 15 septembre 2023 15:31
À : Merline Kaze <merline.kaze@education.gouv.qc.ca>
Cc : Marie-Élise Grégoire <Marie-Elise.Gregoire@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Demande ETAPE d'agrément #4321



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

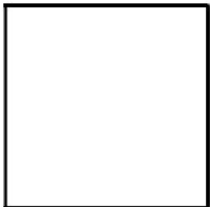
AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Élise Grégoire

De: Info Vallée Du Roy <info@valleeduroy.com>
Envoyé: 14 mars 2022 14:31
À: Joanie Goulet
Cc: L'Académie - Sylvie
Objet: RE: Renouvellement 648-501

De : Joanie Goulet <Joanie.Goulet@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 14 mars 2022 14:05
À : Info Vallée Du Roy <info@valleeduroy.com>
Cc : L'Académie - Sylvie <secretariat@valleeduroy.com>
Objet : RE: Renouvellement 648-501



Bonjour M. Breault,

Est-ce que jeudi le 24 mars fonctionnerait pour vous?

Merci et à bientôt!

Joanie Goulet

Responsable d'établissements

Direction de l'enseignement privé DEP

Ministère de l'Éducation MEQ

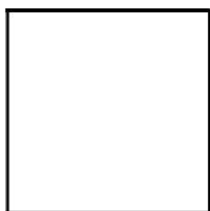
Tél. 418-646-3939 poste 3366

joanie.goulet@education.gouv.qc.ca

De : Info Vallée Du Roy <info@valleeduroy.com>
Envoyé : 14 mars 2022 13:12
À : Joanie Goulet <Joanie.Goulet@education.gouv.qc.ca>

Cc : L'Académie - [REDACTED]
Objet : RE: Renouvellement 648-501

De : Joanie Goulet <Joanie.Goulet@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 14 mars 2022 12:08
À : Info Vallée Du Roy <info@valleeduroy.com>
Objet : RE: Renouvellement 648-501



Bonjour M. Breault,

Je vous remercie pour les précisions acheminées.

Malheureusement, je ne peux pas vous confirmer la date du 16 mars. Je vous proposerai de nouvelles dates ultérieurement pour une visite.

J'ai également reçu votre autre courriel décrivant vos inquiétudes quant au processus de renouvellement du permis. Les éléments vérifiés sont les mêmes d'une année à l'autre, basés sur nos modèles de rapport à transmettre à la CCEP. En effet, ça peut devenir répétitif pour vous. Mon rôle et le but de mes nombreuses questions ne sont pas de vous « prendre à tort », mais plutôt d'obtenir le portrait le plus juste de l'école et de vous accompagner à rectifier les possibles problématiques. Pour éviter tout retard à ce que le ministre vous transmette une réponse, je traite votre dossier de manière prioritaire cette année, et ce, depuis qu'on m'a assigné votre établissement.

Quant au secteur public, informer les parents du PDL (LIP 75.1) et des modalités d'évaluations (LIP 96.15) est également une pratique prescrite au cadre légal.

Comme vous le mentionnez, nous pourrions en discuter davantage lors de mon passage chez vous.

Au plaisir! Meilleures salutations,

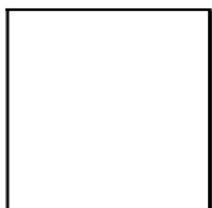
Joanie Goulet

Responsable d'établissements
Direction de l'enseignement privé DEP

Ministère de l'Éducation MEQ
Tél. 418-646-3939 poste 3366
joanie.goulet@education.gouv.qc.ca

De : Info Vallée Du Roy <info@valleeduroy.com>
Envoyé : 9 mars 2022 17:08
À : Joanie Goulet <Joanie.Goulet@education.gouv.qc.ca>
Cc : L'Académie - [REDACTED]
Objet : RE: Renouvellement 648-501

De : Joanie Goulet <Joanie.Goulet@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 2 mars 2022 10:18
À : Info Vallée Du Roy <info@valleeduroy.com>
Objet : RE: Renouvellement 648-501



Bonjour M. Breault,

En effet, vous avez acheminé tous les renseignements demandés dans la lettre du 14 février 2022.

Je profite de ce courriel pour tenter de fixer un moment pour me rendre sur place. Étant donné que le temps de déplacement peut être variable, je suppose mon arrivée aux environs de 11 h 00.

- Le 16 mars 2022;
- Le 17 mars 2022;
- Le 23 mars 2022

Entre-temps, je poursuis l'analyse de votre dossier. Nous pourrions discuter de mes constats au moment de la visite. De plus, dans le but d'alléger la visite, serait-il possible de m'acheminer les réponses aux questions ci-dessous ?

- Est-ce que certains de vos élèves profitent d'un « Plan d'intervention »? Si oui, combien?
- Remettez-vous aux parents un document expliquant les normes et modalités d'évaluation en début d'année scolaire?
- Remettez-vous aux parents un document présentant le plan de lutte?
- Est-ce qu'une activité de formation sur le civisme est offerte aux élèves chaque année?
- Est-ce qu'une entente concernant la violence et l'intimidation a été signée avec un service de police?

Je vous remercie pour votre collaboration.

Meilleures salutations,

Joanie Goulet

Responsable d'établissements
Direction de l'enseignement privé DEP
Ministère de l'Éducation MEQ
Tél. 418-646-3939 poste 3366
joanie.goulet@education.gouv.qc.ca

De : Info Vallée Du Roy <info@valleeduroy.com>

Envoyé : 1 mars 2022 11:56

À : Joanie Goulet <Joanie.Goulet@education.gouv.qc.ca>

Objet : Renouvellement 648-501



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Élise Grégoire

De: Info Vallée Du Roy <info@valleeduroy.com>
Envoyé: 29 février 2020 10:57
À: Anne-Marie L'heureux
Objet: RE: demande d'information

De : Anne-Marie L'heureux <Anne-Marie.Lheureux@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 28 février 2020 16:12
À : info@valleeduroy.com
Objet : demande d'information



Bonjour M. Breault,

Est-ce que vous pouvez me préciser les enseignants (avec la date de naissance pour chacun) à l'emploi de L'Académie de la Vallée du Roy pour les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019.

2017-2018 :

2018-2019 :

Je vous remercie et vous souhaite une belle journée,

Anne-Marie L'Heureux

Responsable d'établissements

Direction de l'enseignement privé

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur

Tel : 418-646-3939 # 2555

anne-marie.lheureux@education.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Élise Grégoire

De: Info Vallée Du Roy <info@valleeduroy.com>
Envoyé: 29 février 2020 17:28
À: Anne-Marie L'heureux
Objet: TR: demande d'information

De : Info Vallée Du Roy <info@valleeduroy.com>
Envoyé : 29 février 2020 11:43
À : 'Anne-Marie L'heureux' <Anne-Marie.Lheureux@education.gouv.qc.ca>
Objet : TR: demande d'information

De : Info Vallée Du Roy <info@valleeduroy.com>
Envoyé : 29 février 2020 10:57
À : 'Anne-Marie L'heureux' <Anne-Marie.Lheureux@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: demande d'information

De : Anne-Marie L'heureux <Anne-Marie.Lheureux@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 28 février 2020 16:12
À : info@valleeduroy.com
Objet : demande d'information



Bonjour M. Breault,

Est-ce que vous pouvez me préciser les enseignants (avec la date de naissance pour chacun) à l'emploi de L'Académie de la Vallée du Roy pour les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019.

2017-2018 :

2018-2019 :

Je vous remercie et vous souhaite une belle journée,

Anne-Marie L'Heureux

Responsable d'établissements

Direction de l'enseignement privé

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur

Tel : 418-646-3939 # 2555

anne-marie.lheureux@education.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Élise Grégoire

De: Marie-Élise Grégoire
Envoyé: 19 septembre 2023 11:02
À: Sylvie Gosselin
Objet: RE: Horaires détaillés des enseignants et assistantes

Bonjour,

Si vous devez fournir à Mme Kaze un seul fichier, le faire par courriel pourrait convenir. Nous pourrions ainsi fermer la demande ETAPE pour tous les autres aspects.

Bonne journée,

Marie-Elise Grégoire

Responsable d'établissements

Gestion des permis et de l'accompagnement du réseau privé

Direction de l'enseignement privé

Ministère de l'Éducation

1035, rue De La Chevrotière, Québec (Qc) G1R 5A5

Tél. : 418 646-3939, p. 2619

marie-elise.gregoire@education.gouv.qc.ca

De : Sylvie Gosselin [REDACTED]
Envoyé : 19 septembre 2023 09:04
À : Marie-Élise Grégoire <Marie-Elise.Gregoire@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Horaires détaillés des enseignants et assistantes
Importance : Haute



Marie-Élise Grégoire

De: Annick Voyer
Envoyé: 16 février 2022 15:34
À: Info Vallée Du Roy; [REDACTED]
Cc: Joanie Goulet
Objet: RE: Traitement de la demande ETAPE 3955

Bonjour,

Vous pouvez expliquer tout ceci à la section Commentaires de l'annexe 6, tel qu'indiqué dans la lettre. Cependant, si certaines personnes, comme vous le dites, ne font pas partie du personnel, peut-être serait-il préférable de retirer leur nom de l'annexe 5.

Merci et bonne fin de journée

Annick Voyer

Responsable des analyses financières
Direction de l'enseignement privé
Ministère de l'Éducation
Téléphone: 418 646-3939 poste 2559
annick.voyer@education.gouv.qc.ca

De : Info Vallée Du Roy <info@valleeduroy.com>
Envoyé : 16 février 2022 15:27
À : Joanie Goulet <Joanie.Goulet@education.gouv.qc.ca>
Cc : Daniel Trottier [REDACTED]
Objet : Traitement de la demande ETAPE 3955

Bonjour Mme Goulet

Gaëtan Breault
Directeur
L'Académie de la Vallée du Roy

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Élise Grégoire

De: Marie-Élise Grégoire
Envoyé: 16 juin 2023 11:41
À: Secretariat
Cc: Richer Bernard
Objet: RE: 648500 - Avis d'intention - Demande ETAPE 4154

Importance: Haute

Bonjour,

Je vous remercie pour la réponse que vous nous avez fait parvenir hier. J'aurais aimé recevoir quelques documents supplémentaires pour que la Direction de l'enseignement privé puisse poursuivre l'analyse de votre dossier. Ainsi, j'aimerais recevoir :

- 1- Le nom et la date de naissance de tous les enseignants qui travailleront pour vous, ainsi que leur qualification. Vous pouvez nous faire parvenir le curriculum vitae de tous les enseignants additionnels à votre demande initiale.
- 2- Le nom de tous les assistants qui travailleront avec vos enseignants, de même que leurs tâches spécifiques détaillées et le cycle auquel ils travailleront.
- 3- La rémunération de ces assistants.
- 4- La répartition de la tâche entre les enseignants (qui se verra confié quel cycle, de même que la direction pédagogique).
- 5- Les plans des locaux d'enseignement (comment sont-ils organisés, combien d'élèves peuvent-ils recevoir, etc.).
- 6- J'aimerais également savoir combien de temps vous comptez consacrer aux Contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP) dans votre enseignement, de même qu'à l'éducation à la sexualité. De l'information à ce sujet est disponible ici :
[Orientation scolaire et professionnelle | Ministère de l'Éducation et Ministère de l'Enseignement supérieur \(gouv.qc.ca\)](#)
[Continuum des contenus en orientation scolaire et professionnelle \(gouv.qc.ca\)](#)
[Éducation à la sexualité | Ministère de l'Éducation et Ministère de l'Enseignement supérieur \(gouv.qc.ca\)](#)
- 7- Au regard de l'évaluation des revenus que vous avez déclarés dans vos prévisions budgétaires, vous prévoyez-vous avoir assez de revenus pour rémunérer les trois enseignants additionnels que vous engagerez? Quelles sources de revenus additionnels aurez-vous? Détaillez toutes sources de revenus additionnels.
 - a. Prévoyez-vous augmenter les frais de scolarité de vos élèves? Si oui, j'aimerais recevoir le nouveau contrat de services éducatifs que vous proposerez aux parents.
 - b. Prévoyez-vous augmenter votre nombre d'élèves? Si oui, j'aimerais recevoir une nouvelle répartition des effectifs scolaires (élèves) pour l'année scolaire 2023-2024.

Comme stipulé dans la lettre qui vous a été acheminée, vous avez jusqu'au 23 juin 2023 pour faire parvenir à la Direction de l'enseignement privé les informations demandées.

Je vous prie d'agréer mes salutations cordiales,

Marie-Elise Grégoire

Responsable d'établissements

Gestion des permis et de l'accompagnement du réseau privé

Direction de l'enseignement privé

Ministère de l'Éducation

1035, rue De La Chevrotière, Québec (Qc) G1R 5A5

Tél. : 418 646-3939, p. 2619

marie-elise.gregoire@education.gouv.qc.ca

De : [REDACTED]

Envoyé : 15 juin 2023 13:02

À : EnseignementPrive <EnseignementPrive@education.gouv.qc.ca>; Secretariat <secretariat@valleeduroy.com>

Cc : Marie-Élise Grégoire <Marie-Elise.Gregoire@education.gouv.qc.ca>; [REDACTED] [REDACTED]

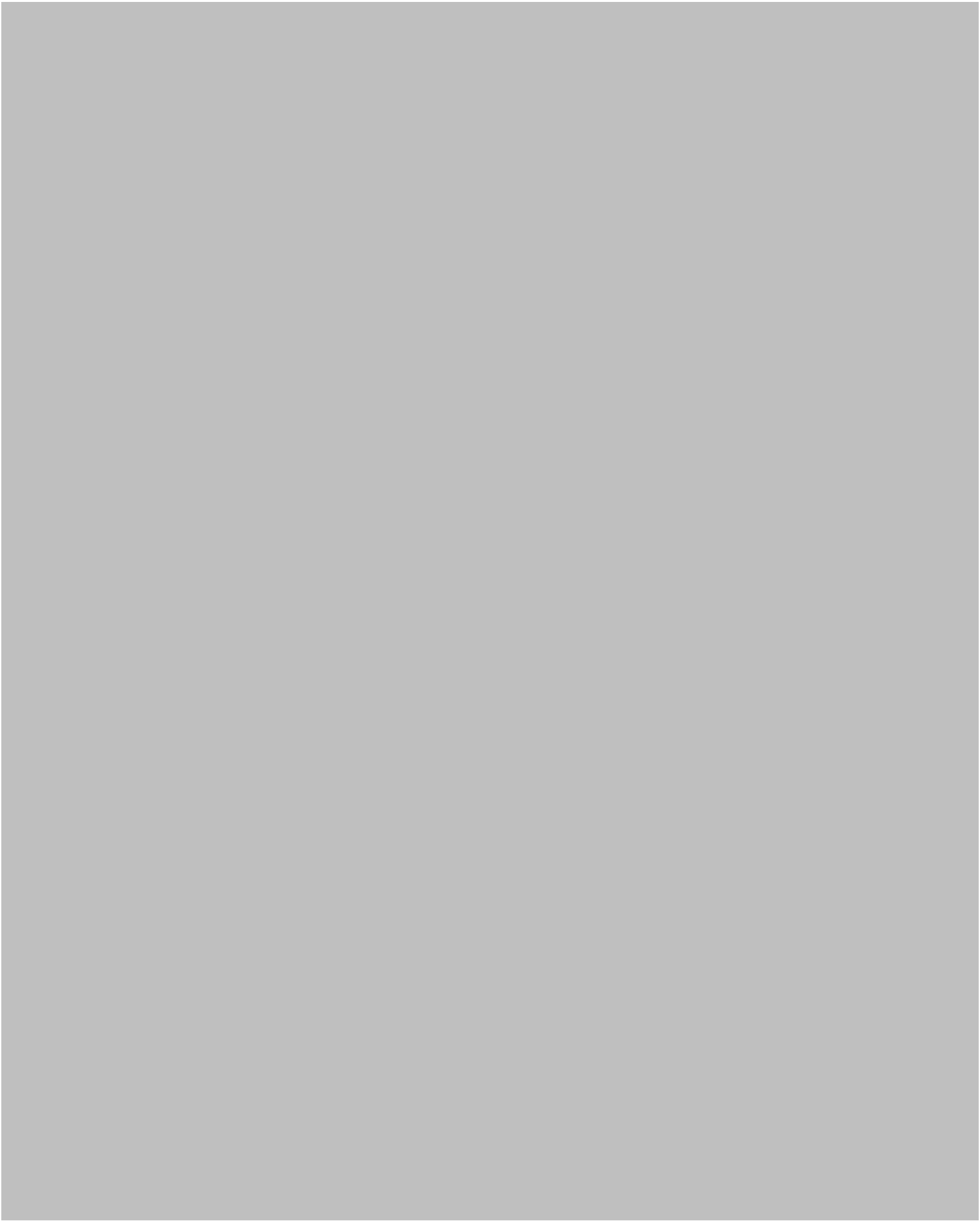
Objet : RE: 648500 - Avis d'intention - Demande ETAPE 4154

Importance : Haute



Marie-Élise Grégoire

De: [REDACTED]
Envoyé: 29 janvier 2024 18:19
À: Marie-Élise Grégoire
Cc: Sylvie Gosselin
Objet: RE: Rencontre du 26 janvier : demande de renseignements additionnels
Pièces jointes: [REDACTED].pdf; attestation d'emploi [REDACTED].pdf; salle de classe plausible 2b.jpg; salle de classe plausible 2a.jpg; salle de classe plausible 1b.jpg; salle de classe plausible 1a.jpg; attestation pour le gymnase.pdf



From: Marie-Élise Grégoire <Marie-Elise.Gregoire@education.gouv.qc.ca>
Sent: Friday, January 26, 2024 3:18 PM
To: Sylvie Gosselin <s.gosselin@valleeduroy.com>; [REDACTED]
Cc: Valérie Wulleman <Valerie.Wulleman@education.gouv.qc.ca>
Subject: Rencontre du 26 janvier : demande de renseignements additionnels



Bonjour,

Comme convenu, voici le courriel qui résume les points dont nous avons discuté lors de notre rencontre et sur lesquels nous souhaitons avoir plus d'informations :

1. Spécifications demandées quant à la mise en place du 1^{er} cycle du secondaire

- Nombre d'enseignants qui sera chargé du 1^{er} cycle (nom numéro d'autorisation légale d'enseigner, C.V.);
- Répartition des matières entre eux;
- Mode d'enseignement préconisé;
- Tout autre élément que vous jugeriez pertinent de nous faire savoir.

2. Précisions additionnelles concernant le gymnase

- Projet d'entente ou entente conclue concernant un espace pour faire du sport;
- Toute autre information additionnelle en appui à votre demande en lien avec le cours d'éducation physique, le cas échéant.

3. Classe pour le 1^{er} cycle du secondaire

- Espaces supplémentaires disponibles dans votre établissement (dimensions et photos).

N'hésitez pas à me contacter pour toutes questions. Je vous répondrai le plus rapidement possible.

Je vous remercie pour votre collaboration,

Marie-Elise Grégoire

Responsable d'établissements

Gestion des permis et de l'accompagnement du réseau privé

Direction de l'enseignement privé

Ministère de l'Éducation

1035, rue De La Chevrotière, Québec (Qc) G1R 5A5

Tél. : 418 646-3939, p. 2619

marie-elise.gregoire@education.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

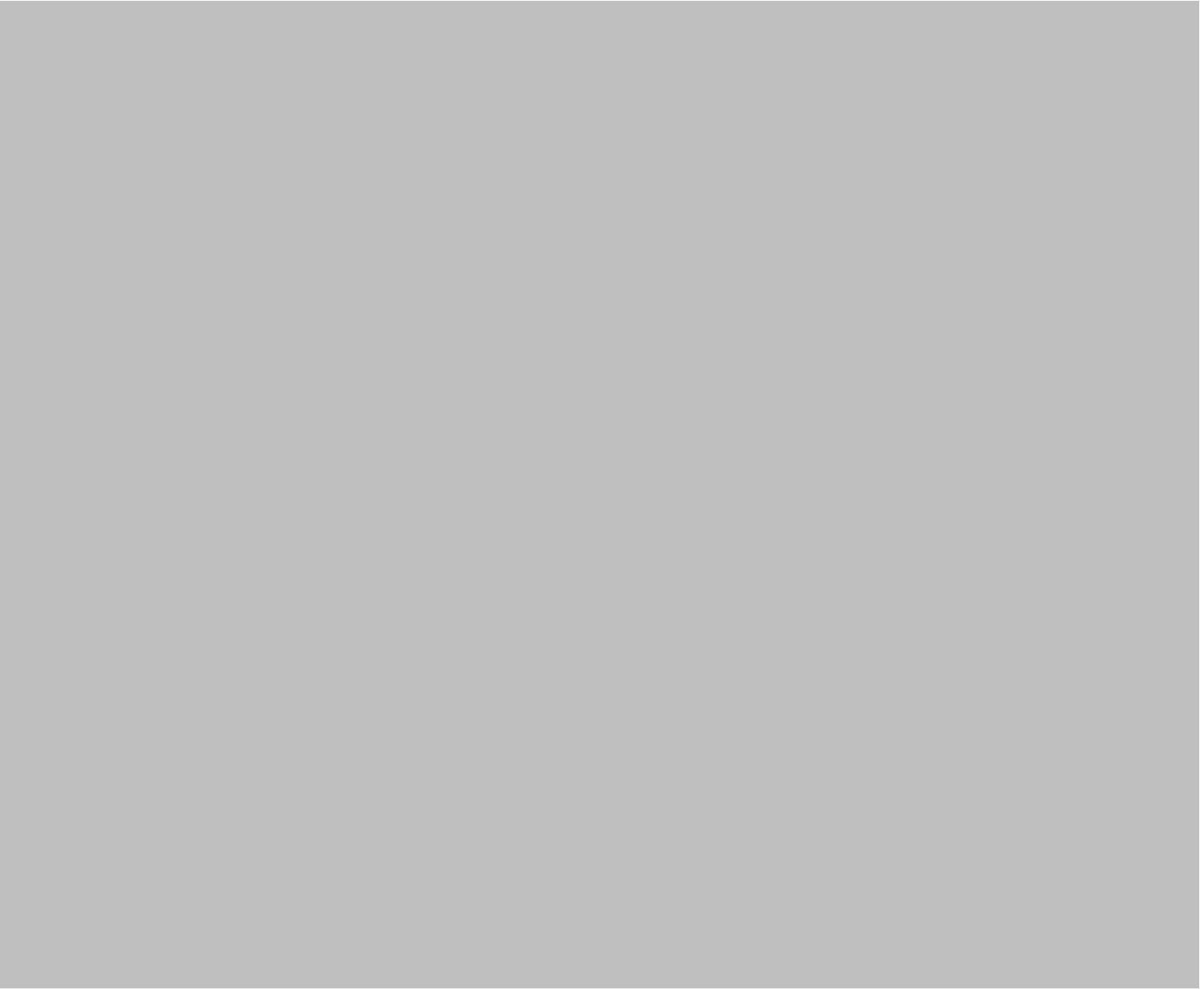
Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Élise Grégoire

De: Info Vallée Du Roy <info@valleeduroy.com>
Envoyé: 29 mars 2022 14:57
À: Joanie Goulet
Cc: L'Académie - Sylvie
Objet: Suivi entretien
Pièces jointes: 20220329135735402.pdf; 20220329135911244.pdf; Bulletin 2022-2023 3e cycle.docx; Bulletin 2022-2023 1er cycle.docx; Bulletin 2022-2023 2e cycle.docx; Horaire des classes 2022-2023 (1-2) [REDACTED] 2022-03-28.pdf; Horaire des classes 2022-2023 (3-4-5-6) [REDACTED] 2022-03-28.pdf; Horaire des classes 2022-2023 (3-4-5-6) [REDACTED] 2022-03-28.pdf; Code de vie.docx

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Bonjour Mme Goulet



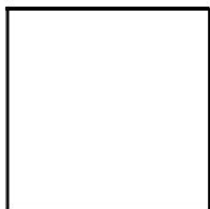
Gaëtan Breault
Directeur
L'Académie de la Vallée du Roy

De : Joanie Goulet <Joanie.Goulet@education.gouv.qc.ca>

Envoyé : 25 mars 2022 12:37

À : direction <direction@valleeduroy.com>

Objet : Suivi entretien



Bonjour M. Breault et Mme Gosselin,

Tout d'abord, je veux vous remercier pour votre accueil chaleureux lors de mon passage d'hier! Je vous achemine des précisions quant aux éléments discutés et de certains éléments qui nécessitent des ajustements mineurs. J'ai ajouté des liens pour accéder aux ressources en ligne.

- À propos de l'entente avec un organisme du réseau de la santé et des services sociaux, il s'agit d'une référence en vertu de [l'article 63.10 de la Loi sur l'enseignement privé](#).
- À propos des détails des minutes suggérées par matières au primaire (grilles-matières), vous pouvez vous référer au [régime pédagogique, article 22](#).
- À propos des bulletins, vous trouvez le gabarit prescrit par décret en pièce jointe. Comme discuté, je vous suggère fortement de conserver votre format actuel de votre bulletin dans le cas où ce décret devenait nul suivant la fin de cette pandémie et qu'il y avait un retour vers le format 3 étapes et 2 années scolaires. Toutefois, le nouveau gabarit doit être utilisé d'ici là.
- À propos [des libellés des matières et des compétences](#) à retrouver aux bulletins, seule la compétence en anglais du 2^e et 3^e cycle devra être modifiée légèrement pour : Comprendre des textes lus et entendus
- À propos du code de vie, vous trouverez le contenu prescrit à [l'article 63.3 de la LEP](#).
- Quant aux vérifications des antécédents judiciaires pour tous les membres du personnel et bénévoles en contact avec des élèves mineurs, on me confirme qu'elles doivent être effectuées auprès d'un service de police pour obtenir un portrait complet des individus selon [l'article 3.1.1 du guide](#) accessible en suivant ce lien. Vous être invité à discuter avec le prestataire de services local en abordant les responsabilités de chacun en lien avec l'entente-cadre signée entre les ministres de l'Éducation et de la Sécurité publique.

Ainsi, les bulletin, code de vie et grille-horaire amendés devront être acheminés ultérieurement.

J'ai oublié de vous demander (et je n'ai pas remarqué!) si les élèves avaient accès à des outils technologiques tels des portables, ordinateurs ou tablettes électroniques.

Meilleures salutations,

Joanie Goulet

Responsable d'établissements

Direction de l'enseignement privé DEP

Ministère de l'Éducation MEQ

Tél. 418-646-3939 poste 3366
joanie.goulet@education.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.



PAR COURRIEL

Québec, le 14 février 2022

M. Daniel Trottier
L'Académie de la Vallée du Roy
100, rue des Trembles
Lavaltrie, Québec, J5T 0G2
trodani@gmail.com

Objet : Traitement de la demande ETAPE 3955

Monsieur,

Je vous remercie du soin apporté à remplir le formulaire électronique présentant une demande liée au permis détenu par votre établissement, en vertu de la *Loi sur l'enseignement privé* (RLRQ, c. E-9.1).

Toutefois, des renseignements additionnels sont requis afin que la demande puisse être traitée adéquatement. Ainsi, je vous prie de prendre connaissance des éléments qui figurent en annexe et de compléter le dossier de votre établissement dans le système ETAPE. Vous disposez pour cela de cinq jours ouvrables, soit jusqu'au 22 février 2022. Vous devrez ensuite enregistrer le formulaire, remplir la section « Consentement » et transmettre le tout au Ministère.

Si aucune réponse n'est donnée dans le délai prescrit, la demande sera traitée dans son état actuel. Cette analyse pourrait amener la Direction à émettre une recommandation défavorable à l'égard de votre requête. Par ailleurs, si la demande porte sur la délivrance d'un permis, prenez note que celle-ci sera fermée et son traitement ne sera pas assuré.

N'hésitez pas à communiquer avec moi, à l'adresse suivante : joanie.goulet@education.gouv.qc.ca ou par téléphone au 418 646-3939 poste 3366.

Joanie Goulet
Responsable d'établissements

c. c. Annick Voyer, responsable des analyses financières
Gaëtan Breault, direction générale de l'établissement

Les onglets suivants, tirés du votre formulaire ETAPE, devront être révisés ou complétés :

Sous l'onglet Identité

- section 1.3.3

Les règlements généraux de l'entreprise doivent être datés et signés. Veuillez joindre une copie datée et signée par un membre du conseil d'administration.

Ressources humaines

- section 6.3.1

Compte tenu de l'exigence de la Loi concernant la qualification des enseignants, il est essentiel que soit clarifiée la situation pour [REDACTED]

Sous l'onglet Organisation pédagogique

- section 7.1.5

Veuillez également joindre les grilles-matières (horaires) pour chacun des niveaux à cette section. Il s'agit d'un complément d'information pour la section 7.1.4 où il n'est pas possible de joindre de fichiers. Par ailleurs, serait-il possible de joindre le « projet éducatif » de l'école, le cas échéant.

- section 7.1.6

Veuillez également joindre les copies des bulletins 2021-2022.

Sous l'onglet Ressources financières

À propos des ressources financières, les précisions et renseignements suivants, essentiels au traitement adéquat de la demande, sont requis :

1. À l'annexe 8, la hausse de la clientèle prévue en 2022-2023 semble importante comparativement aux années précédentes. Veuillez justifier cette hausse à la section Commentaires de l'annexe 8.
2. À la section 9.2.2, veuillez également joindre le bail de l'année 2021-2022.
3. À l'annexe 6, il est prévu des revenus de frais accessoires, alors qu'il n'en est indiqué aucun à l'annexe 3. Il faudrait en ajouter.
4. Veuillez expliquer à la section Commentaires de l'annexe 6 la raison pour laquelle [REDACTED] en 2021-2022 comparativement à l'année 2020-2021 (voir états financiers 2021).
5. À l'annexe 6, il n'est prévu qu'une dépense salariale de [REDACTED] \$ pour le personnel de soutien, alors qu'à l'annexe 5 cette catégorie de personnel regroupe 7 personnes. Veuillez expliquer cette situation à la section Commentaires de l'annexe 6. De plus, si

des membres de ce personnel renoncent à leur salaire ou acceptent des salaires minimales, veuillez joindre les documents signés le confirmant à la section 10.1.3.

6. À l'annexe 6, la dépense de location de locaux de l'année 2022-2023 ne correspond pas au montant prévu au bail, soit [REDACTED] \$.

7. À l'annexe 6, veuillez ajouter une dépense d'amortissement à la ligne « Amortissement » pour chacune des années.

Marie-Élise Grégoire

De: Info Vallée Du Roy <info@valleeduroy.com>
Envoyé: 11 février 2020 11:48
À: Anne-Marie L'heureux
Objet: RE: Renouvellement permis établissement 648 500

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Terminé



De : Anne-Marie L'heureux <Anne-Marie.Lheureux@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 11 février 2020 08:50
À : info@valleeduroy.com
Objet : RE: Renouvellement permis établissement 648 500



Bonjour M. Breault,

Concernant le bail, la clause « TERME » correspond au besoin de la cause.

Par ailleurs, j'aurais besoin de recevoir de l'information sur les points suivants. :

- Est-ce que les normes et modalités d'évaluation sont distribuées aux parents en début d'année? Si oui, comment?
- Quelles sont les dates de remise de la première communication et des trois bulletins?
- Qui est responsable du plan de lutte?
- Est-ce que entente relative à la collaboration avec le corps policier concernant l'intimidation et la violence? Avec quel Service de police?
- Comment les parents sont-ils informés du plan de lutte?
- Est-ce que le code de vie est expliqué aux élèves? Si oui quand et comment?
- Serait-il possible de préciser l'horaire des enseignants et des aides enseignants?

Je vous remercie et vous souhaitent une belle journée,

Anne-Marie L'Heureux

Responsable d'établissements

Direction de l'enseignement privé

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur

Tel : 418-646-3939 # 2555

anne-marie.lheureux@education.gouv.qc.ca

De : Annick Voyer

Envoyé : 10 février 2020 15:05

À : Info Vallée Du Roy <info@valleeduroy.com>

Cc : Anne-Marie L'heureux <Anne-Marie.Lheureux@education.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Renouvellement permis établissement 648 500



Bonjour,

Concernant le bail, ma collègue madame Anne-Marie L'Heureux vous reviendra sur ce point.

Bonne fin de journée

Annick Voyer

Responsable des analyses financières

Direction de l'enseignement privé

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Téléphone: 418 646-3939 poste 2559

annick.voyer@education.gouv.qc.ca

De : Info Vallée Du Roy <info@valleeduroy.com>

Envoyé : 10 février 2020 09:56

À : Annick Voyer <Annick.Voyer@education.gouv.qc.ca>

Objet : Renouvellement permis établissement 648 500





PAR COURRIEL

Québec, le 11 septembre 2023

Madame Sylvie Gosselin
Directrice
Académie de la Vallée du Roy
100, rue des Trembles
Lavaltrie (Qc) J5T 0G2
direction@valleeduroy.com

Objet : Traitement de la demande ETAPE 4321

Madame la Directrice,

Je vous remercie du soin apporté à remplir le formulaire électronique présentant une demande liée au permis détenu par votre établissement, en vertu de la *Loi sur l'enseignement privé* (RLRQ, c. E-9.1).

Toutefois, des renseignements additionnels sont requis afin que la demande puisse être traitée adéquatement. Ainsi, je vous prie de prendre connaissance des éléments qui figurent en annexe et de compléter le dossier de votre établissement dans le système ETAPE. Vous disposez pour cela de cinq jours ouvrables, soit jusqu'au 18 septembre 2023. Vous devrez ensuite enregistrer le formulaire, remplir la section « Consentement » et transmettre le tout au Ministère.

Veuillez noter que la présentation d'un dossier incomplet peut entraîner un délai dans le traitement de celui-ci.

Par ailleurs, si aucune réponse n'est donnée dans le délai prescrit, la demande sera traitée dans son état actuel. Cette analyse pourrait amener la Direction à émettre une recommandation défavorable à l'égard de votre requête. De plus, si la demande porte sur la délivrance d'un permis, prenez note que celle-ci sera fermée et son traitement ne sera pas assuré.

N'hésitez pas à communiquer avec moi, à l'adresse suivante :
marie-elise.gregoire@education.gouv.qc.ca ou par téléphone au 418 646-3939
poste 2619.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Marie-Elise Grégoire
Responsable d'établissements
c. c. – Direction générale de l'établissement
p. j. Annexe

ANNEXE

Les onglets suivants, tirés du votre formulaire ETAPE, devront être révisés ou complétés :

Fondements et objectifs :

- sections 3.1 et 3.2 :
 - Les sections 3.1 et 3.2 pourraient être bonifiées, de sorte que l'information inscrite reflète la demande de modification de permis pour ajouter l'enseignement du 1^{er} cycle du secondaire.

Ressources humaines :

- section 6.3.1 (Annexe 5) :
 - Des informations sont manquantes dans cette section. Les numéros de tolérance d'engagement des personnes suivantes devraient être inscrits dans le champ « Numéro d'autorisation légale d'enseigner » du formulaire ETAPE et doivent être rajoutés :
 - Le numéro du permis d'enseigner de est expiré. Une demande de tolérance d'engagement doit être faite auprès du Ministère et une preuve de cette demande doit nous être acheminée dans les plus brefs délais. Les [Conditions et modalités pour la délivrance d'une tolérance d'engagement \(quebec.ca\)](#) sont disponibles via l'hyperlien précédent.

Organisation pédagogique :

- section 7.1.2 :
 - Dans cette section, la place accordée aux « assistants aux enseignants » et à l'« assistante entraîneur » dans l'organisation de l'enseignement doit être clairement détaillée. Selon les informations déclarées dans l'Annexe 5, six personnes sont assistantes aux enseignants dans l'établissement, et une autre est assistante entraîneur. Il n'est pas clairement expliqué de quelle façon leur participation est intégrée en classe ni à quoi leur pourcentage de tâche correspond.
 - J'aimerais également que vous me fassiez parvenir par courriel, en complément d'informations à votre demande, un horaire détaillé des tâches

des enseignants démontrant l'organisation pédagogique pressentie advenant l'ajout de l'enseignement du 1^{er} cycle du secondaire à votre offre de services.

- section 7.1.6, 2^e partie :
 - Le bulletin joint pour le troisième cycle de l'enseignement du primaire est celui de l'année scolaire 2023-2024. C'est celui de l'année scolaire 2024-2025 qui devrait être joint.
 - Le cours « Éthique et culture religieuse » doit être enlevé des libellés des bulletins pour l'année scolaire 2024-2025. C'est le cours « Culture et citoyenneté québécoise » qui devra désormais être enseigné lors de cette année scolaire.
 Pour l'année scolaire 2023-2024, les écoles ont le choix d'implanter le nouveau programme d'études *Culture et citoyenneté québécoise* ou de poursuivre l'enseignement, pour une dernière année scolaire, du programme d'études *Éthique et culture religieuse*. Voici de l'information à ce sujet :
[Liste complète des publications | Ministère de l'Éducation et Ministère de l'Enseignement supérieur \(gouv.qc.ca\)](#)
- [Pondérations et libellés du bulletin - Enseignement primaire | Ministère de l'Éducation et Ministère de l'Enseignement supérieur \(gouv.qc.ca\)](#)
- Les ébauches des bulletins de 1^{re} et de 2^e secondaire doivent être jointes à la demande.

Ressources matérielles :

Installation 648501 :

- section 9.3.1 :
 - Les salles de classes identifiées à la section 9.3.1 – Description des locaux sur ETAPE ne correspondent pas à celles indiquées sur le plan PDF de l'établissement, qui est joint à la section 9.3.2. La description de la section 9.3.1 devrait être revue pour que les salles de classes concordent avec celles du plan. De même, il faudrait indiquer la capacité d'accueil de chaque local.
 - Compte-tenu de la demande d'agrément pour l'année scolaire 2024-2025, il serait souhaité d'avoir un descriptif détaillé de la capacité d'accueil de chaque local à la section 9.3.1, ainsi que de ce qu'il surviendra en cas d'ajout d'élèves si l'agrément est accordé.

Ressources financières :

La personne responsable de l'analyse des ressources financières pourrait vous demander des documents additionnels pour pouvoir compléter son analyse. Le cas échéant, il sera important de lui transmettre rapidement les documents demandés afin d'éviter des retards dans le traitement du dossier de votre établissement.



PAR COURRIEL

Québec, le 30 novembre 2022

Madame Sylvie Gosselin
Directrice adjointe
L'Académie de la Vallée du Roy
100, rue des Trembles
Lavaltrie (Québec) J5T 0G2
direction@valleeduroy.com

Objet : Traitement de la demande ETAPE 4154

Madame la Directrice adjointe,

Je vous remercie du soin apporté à remplir le formulaire électronique présentant une demande liée au permis détenu par votre établissement, en vertu de la *Loi sur l'enseignement privé* (RLRQ, c. E-9.1).

Toutefois, des renseignements additionnels sont requis afin que la demande puisse être traitée adéquatement. Ainsi, je vous prie de prendre connaissance des éléments qui figurent en annexe et de compléter le dossier de votre établissement dans le système ETAPE. Vous disposez pour cela de cinq jours ouvrables complets, soit jusqu'au 8 décembre 2022. Vous devrez ensuite enregistrer le formulaire, remplir la section « Consentement » et transmettre le tout au Ministère.

Veuillez noter que la présentation d'un dossier incomplet peut entraîner un délai dans le traitement de celui-ci.

Par ailleurs, si aucune réponse n'est donnée dans le délai prescrit, la demande sera traitée dans son état actuel. Cette analyse pourrait amener la Direction à émettre une recommandation défavorable à l'égard de votre requête. De plus, si la demande porte sur la délivrance d'un permis, prenez note que celle-ci sera fermée et son traitement ne sera pas assuré.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour toute demande d'information. Vous pouvez me joindre à l'adresse suivante : marie-elise.gregoire@education.gouv.qc.ca ou par téléphone au 418 646-3939, poste 2619.

Veuillez agréer, Madame la Directrice adjointe, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Marie-Elise Grégoire
Responsable d'établissements

p. j. Annexe

c. c. M. Lilian Banari, responsable des analyses financières

ANNEXE

Les onglets suivants, tirés du votre formulaire ETAPE, devront être révisés ou complétés :

Identité :

- Section 1.1.2
Veuillez joindre une résolution valide dûment datée et signée qui présente dans les détails l'objet de la demande, incluant la demande d'émission d'un nouveau permis afin d'offrir les services d'enseignement au 1^{er} cycle du secondaire.
- Section 1.1.3
Veuillez joindre une liste à jour des membres actuels du conseil d'administration, car la personne indiquée au Registraire des entreprises comme président ne correspond pas à celle qui occupe le poste de direction de votre établissement d'enseignement.

Ressources humaines :

- Section 6.3.1
Modifier l'annexe 5 pour indiquer une date de naissance valide pour [REDACTED]
- Section 6.3.2
Veuillez joindre le curriculum vitae de [REDACTED] s'il fait partie de l'équipe administrative de l'école comme indiqué au Registraire des entreprises.

Ressources matérielles :

- Section 9.3.6, 1^{re} partie
Veuillez uniformiser l'information fournie dans le système ETAPE à ce qui se retrouve dans le « Certificat d'inspection pour incendies 2022 ». Dans ETAPE, on ne mentionne pas de gicleurs alors que leur présence est indiquée dans le Certificat d'inspection.

Ressources financières :

- Section 10.2.1
Veuillez joindre deux contrats de services éducatifs conformes pour l'année scolaire à venir, 2023-2024, dans lesquels est détaillée, pour l'un, l'offre de services éducatifs à l'enseignement primaire et, pour l'autre, l'offre de services éducatifs à l'enseignement secondaire.

M. Banari pourrait être dans l'obligation de demander des documents additionnels pour pouvoir compléter son analyse. Le cas échéant, il est important de lui transmettre rapidement les documents demandés afin d'éviter des retards dans le traitement du dossier de votre établissement.

Marie-Élise Grégoire

De: Annick Voyer
Envoyé: 10 février 2020 08:49
À: [REDACTED]
Cc: direction@valleeduroy.com
Objet: TR: Renouvellement - Ressources financières

Bonjour,

Concernant les états financiers 2019 présentés dans le cadre de votre demande de renouvellement, nous constatons que les immobilisations corporelles sont passées en charge. Ceci est possible grâce à l'article 4431.38 du Manuel de l'ICCA.

Or, avec les nouvelles normes, cette méthode est toujours possible. Toutefois, votre organisme est maintenant encouragé à se conformer à l'ensemble des exigences des nouveaux chapitres 4433 et 4434 et donc, à comptabiliser les immobilisations au bilan et à enregistrer une dépense d'amortissement. Ceci pourrait donc être appliqué aux prochains états financiers. Nous vous demandons donc de transmettre ce message à votre comptable.

Merci de votre collaboration

Annick Voyer

Responsable des analyses financières
Direction de l'enseignement privé
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Téléphone: 418 646-3939 poste 2559
annick.voyer@education.gouv.qc.ca

De : Annick Voyer
Envoyé : 6 février 2020 10:57
À : [REDACTED]
Cc : 'direction@valleeduroy.com' <direction@valleeduroy.com>
Objet : Renouvellement - Ressources financières

Monsieur Daniel Trottier,

J'ai bien pris connaissance de la demande de renouvellement de permis de L'Académie de la Vallée du Roy.

Afin de compléter l'analyse financière en lien avec cette demande, veuillez répondre aux demandes suivantes :

1. Veuillez nous transmettre un bail valide pour une durée minimale de 3 ans.
2. Veuillez nous indiquer si l'établissement a accès à une marge de crédit et, si oui, le montant autorisé.

Merci de bien vouloir répondre à toutes ces demandes, via cette adresse courriel, au plus tard le 20 février 2020.

Bonne journée

Annick Voyer

Responsable des analyses financières
Direction de l'enseignement privé

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Téléphone: 418 646-3939 poste 2559

annick.voyer@education.gouv.qc.ca

Marie-Élise Grégoire

De: Merline Kaze <merline.kaze@education.gouv.qc.ca>
Envoyé: 14 septembre 2023 15:33
À: Sylvie Gosselin
Cc: Marie-Élise Grégoire
Objet: RE: Demande ETAPE d'agrément #4321



Bonjour Mme Gosselin,

En pièce jointe, je ne vois que mon 1^{er} courriel. Je crois que le fichier du budget de caisse n'a pas été joint.

Également, vous pouvez le joindre à L'ÉTAPE si possible.

Bonne fin de journée.

Merline Kaze

Analyste en vérification et gestion financière

Ministère de l'Éducation

Directrice de la gestion financière des réseaux

1035, rue De La Chevrotière, 14^e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Tel : (418)643-5432 poste 2993

merline.kaze@education.gouv.qc.ca

De : Sylvie Gosselin [REDACTED]
Envoyé : 14 septembre 2023 14:23
À : Merline Kaze <merline.kaze@education.gouv.qc.ca>
Cc : Marie-Élise Grégoire <Marie-Elise.Gregoire@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Demande ETAPE d'agrément #4321
Importance : Haute

Bonjour Mme Kaze,

Vous trouverez en pièce jointe, notre Budget de caisse pour les années 2024-2025 et 2026.
Est-ce que je dois le joindre à L'ÉTAPE?

En espérant le tout à votre entière satisfaction.

Merci et bonne fin de journée,



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Élise Grégoire

De: Marie-Élise Grégoire
Envoyé: 12 septembre 2023 09:28
À: Sylvie Gosselin
Objet: Numéros de tolérance d'engagement

Bonjour,

Voici, comme convenu, les numéros des tolérances d'engagement dont vous avez besoin pour inscrire dans votre demande ETAPE :



N'hésitez pas si vous avez d'autres questions. ETAPE devrait maintenant être fonctionnel.

Bonne journée,

Marie-Elise Grégoire

Responsable d'établissements

Gestion des permis et de l'accompagnement du réseau privé

Direction de l'enseignement privé

Ministère de l'Éducation

1035, rue De La Chevrotière, Québec (Qc) G1R 5A5

Tél. : 418 646-3939, p. 2619

marie-elise.gregoire@education.gouv.qc.ca



Québec, le 12 février 2020

Monsieur Gaetan Breault
Directeur
L'Académie de la Vallée du Roy
100, rang du Cavreau
Lanoraie (Québec) J0K 1E0

Objet : Recension des plans de lutte contre l'intimidation et la violence

Monsieur le Directeur,

En tant qu'établissement d'enseignement privé offrant des services à l'éducation préscolaire ou à l'enseignement primaire ou secondaire, votre organisme doit s'assurer d'offrir un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire permettant à tout élève qui le fréquente d'y développer son plein potentiel, à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence.

À cette fin, la Loi sur l'enseignement privé prévoit qu'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être adopté par vos instances et faire l'objet d'une révision annuelle. Ce plan est transmis au Ministère en appui aux demandes de renouvellement ou de modification de permis des établissements d'enseignement privés. Selon les informations dont nous disposons, le Ministère ne possède pas dans ses dossiers une version récente du plan de lutte de votre établissement.

Dans une volonté de soutenir les établissements à l'égard de la mise en œuvre de ces dispositions légales, et de façon plus large, d'accompagner le réseau quant aux modalités et meilleures pratiques à déployer afin que chaque élève puisse évoluer dans un milieu propice aux apprentissages et à son développement, nous vous invitons à nous transmettre le plan de lutte contre l'intimidation et la violence adopté par votre établissement et qui a cours actuellement. Nous vous invitons par ailleurs à nous informer si ce dernier a fait l'objet d'une révision récente, ou si une telle actualisation est prévue au cours de l'année.

Une réponse avant le 9 mars 2020 serait appréciée. Si des précisions vous étaient nécessaires afin de donner suite à la présente, n'hésitez pas à communiquer avec M^{me} Meggy Pelletier, conseillère aux programmes et responsable du dossier Climat scolaire, violence et intimidation à la Direction de l'enseignement privé, par courriel à l'adresse : meggy.pelletier@education.gouv.qc.ca ou par téléphone, au numéro : 418 646-3939, poste 5183.

Il est toutefois possible que vous ayez acheminé la dernière version de votre plan de lutte contre l'intimidation et la violence récemment, que ce soit par courriel ou par le biais du système ETAPE. Le cas échéant, veuillez ne pas tenir compte de cette demande.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Le directeur de l'enseignement privé,



Étienne Chabot



Québec, le 29 juin 2023

Madame Laflèche Levert
Directrice
L'Académie de la Vallée du Roy
100, rue des Trembles
Lavaltrie (Québec) J5T 0G2
secretariat@valleeduroy.com

Objet : Décision relative à la demande ETAPE 4154

Madame la Directrice,

L'Académie de la Vallée du Roy a présenté une demande en vue d'obtenir pour l'année scolaire 2023-2024 :

- le renouvellement de son permis pour offrir les services d'enseignement au primaire;
- la modification du permis pour l'ajout des services d'enseignement au 1^{er} cycle du secondaire.

Décision du ministre

Les différents éléments de cette demande ont été analysés par la Direction de l'enseignement privé et ont fait l'objet d'un avis de la Commission consultative de l'enseignement privé.

J'ai le plaisir de vous informer que le ministre a autorisé le renouvellement du permis pour les services concernés pour une période de quatre ans, soit jusqu'au 30 juin 2027.

Toutefois, la demande de modification du permis n'a pas été autorisée. De façon générale, la décision repose sur les éléments suivants :

- le dossier soumis ne fait pas la démonstration que l'établissement disposera des ressources humaines requises et adéquates pour couvrir l'ensemble du *Programme de formation de l'école québécoise*. En effet, la description de l'organisation pédagogique atteste que certaines matières seraient enseignées par des assistants sans

...2

la présence d'un enseignant et qu'ainsi, les élèves ne seraient pas en tout temps sous la supervision d'un enseignant lors de périodes de cours, ce qui ne respecte pas les exigences légales et réglementaires.

Exigences relatives au cadre légal et réglementaire

La décision du ministre est assortie d'un rappel de l'obligation de respecter les exigences du cadre légal et réglementaire au cours de la période de validité du permis, particulièrement celles reproduites en annexe. À cet effet, vous êtes invitée à transmettre, d'ici au 29 septembre 2023, la documentation mentionnée en annexe, avec les ajustements requis.

Enfin, je vous invite à vous assurer que les renseignements figurant dans le système ministériel GDUNO à propos de votre établissement sont bien à jour et complets.

Veillez agréer, Madame la Directrice, mes salutations distinguées.

La directrice de l'enseignement privé,



Annie Aubin

p. j. Permis et avis

**ÉLÉMENTS QUI NÉCESSITERONT UN SUIVI DE LA DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ
PENDANT LA PÉRIODE DE VALIDITÉ DU PERMIS**

L'établissement doit effectuer les modifications suivantes afin de se conformer aux exigences du cadre légal et réglementaire en vigueur :

Loi sur l'enseignement privé

- en vertu de l'article 63, tenir un registre d'inscription répondant aux exigences, la date de naissance de chaque élève devant y figurer.

L'établissement doit transmettre à la Direction de l'enseignement privé, au plus tard le 29 septembre 2023, les documents et renseignements démontrant que les ajustements requis ont été apportés.

RECOMMANDÉ

Québec, le 13 juin 2023

Madame Laflèche Levert Bernard
Directrice
L'Académie de la Vallée du Roy
100, rue des Trembles
Lavaltrie (Québec) J5T 0G2

Objet : Préavis d'intention du ministre de l'Éducation de rendre une décision défavorable à l'égard de votre demande de modification de permis en application de l'article 22.1 de la *Loi sur l'enseignement privé*

Madame la Directrice,

L'Académie de la Vallée du Roy a déposé le 21 octobre 2022, pour l'année scolaire 2023-2024, une demande de renouvellement de permis pour offrir les services d'enseignement au primaire ainsi qu'une demande de modification de son permis afin d'offrir les services d'enseignement au 1^{er} cycle du secondaire.

Par la présente, je vous informe de mon intention d'autoriser le renouvellement de votre permis, mais de ne pas acquiescer à la demande de modification de ce dernier. En effet, le dossier présenté n'a pas démontré à ma satisfaction que les conditions de modification du permis, précisées à l'article 20 de la *Loi sur l'enseignement privé* (RLRQ, chapitre E-9.1) ainsi qu'à l'article 6 de son règlement, étaient remplies. Ainsi, mon intention de rendre une décision défavorable à l'égard de la demande de modification de permis est fondée sur les motifs décrits ci-après.

Selon les documents et renseignements transmis en soutien à la demande, il n'est pas établi à ma satisfaction que l'organisation de l'enseignement au 1^{er} cycle du secondaire, notamment au regard des ressources humaines, permettra de couvrir l'ensemble des matières prescrites par le Programme de formation de l'école québécoise auprès des élèves du secondaire.

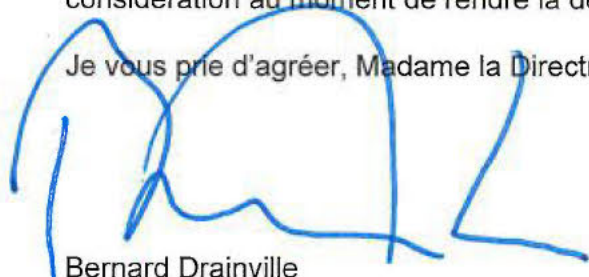
...2

En effet, votre établissement dénombre actuellement [REDACTED], dont l'un assume également la direction pédagogique. Ceux-ci se partagent l'enseignement du programme du primaire dans deux groupes multiniveaux. Pour l'année scolaire 2023-2024, il est prévu qu'avec l'ajout du 1^{er} cycle du secondaire, l'établissement embauche un enseignant supplémentaire. Les [REDACTED] enseignants actuellement en poste seraient responsables, respectivement, d'une classe multiniveaux pour le 2^e cycle du primaire et d'une autre regroupant le 3^e cycle du primaire et le 1^{er} cycle du secondaire. Cette dernière serait constituée de [REDACTED] de 5^e année, [REDACTED] de 6^e année et de [REDACTED] de 1^{re} secondaire.

Aussi, il n'est pas établi à ma satisfaction que votre établissement pourra couvrir l'enseignement des matières du 3^e cycle du primaire et du 1^{er} cycle du secondaire alors que la responsabilité de cet enseignement serait confiée à un enseignant. Il a également été porté à mon attention que votre établissement avait proposé de mettre en place des horaires différents pour les élèves du primaire et les élèves du secondaire pour permettre aux enseignants des 2^e et 3^e cycles du primaire d'offrir des périodes d'enseignement individualisé aux élèves du secondaire durant les pauses des élèves du primaire, ce qui suscite également des questionnements concernant les services offerts à ces élèves en dehors des pauses des élèves du primaire et sur la tâche des enseignants qui se verrait alourdie, notamment pour le directeur pédagogique.

L'établissement peut transmettre au regard de ce préavis, au plus tard le 23 juin 2023, toute observation ou tout document visant à compléter le dossier déjà soumis, à M^{me} Marie-Élise Grégoire, à l'adresse enseignementprive@education.gouv.qc.ca. Le tout sera pris en considération au moment de rendre la décision.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, mes salutations distinguées.



Bernard Drainville

chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE II
ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION I
DROIT D'ACCÈS

14. Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi.

Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.

1982, c. 30, a. 14.

23. Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 23.



24. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 24.



53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.



54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.



56. Le nom d'une personne physique n'est pas un renseignement personnel, sauf lorsqu'il est mentionné avec un autre renseignement la concernant ou lorsque sa seule mention révélerait un renseignement personnel concernant cette personne.

1982, c. 30, a. 56; 2006, c. 22, a. 110.



59. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée.

Toutefois, il peut communiquer un tel renseignement sans le consentement de cette personne, dans les cas et aux strictes conditions qui suivent:

1° au procureur de cet organisme si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi que cet organisme est chargé d'appliquer, ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

2° au procureur de cet organisme, ou au procureur général lorsqu'il agit comme procureur de cet organisme, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une procédure judiciaire autre qu'une procédure visée dans le paragraphe 1°;

3° à un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

4° à une personne à qui cette communication doit être faite en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée;

5° à une personne qui est autorisée par la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 125, à utiliser ce renseignement à des fins d'étude, de recherche ou de statistique;

6° (*paragraphe abrogé*);

7° (*paragraphe abrogé*);

8° à une personne ou à un organisme, conformément aux articles 61, 66, 67, 67.1, 67.2, 68 et 68.1;

9° à une personne impliquée dans un événement ayant fait l'objet d'un rapport par un corps de police ou par une personne ou un organisme agissant en application d'une loi qui exige un rapport de même nature, lorsqu'il s'agit d'un renseignement sur l'identité de toute autre personne qui a été impliquée dans cet événement, sauf s'il s'agit d'un témoin, d'un dénonciateur ou d'une personne dont la santé ou la sécurité serait susceptible d'être mise en péril par la communication d'un tel renseignement.

1982, c. 30, a. 59; 1983, c. 38, a. 55; 1984, c. 27, a. 1; 1985, c. 30, a. 5; 1987, c. 68, a. 5; 1990, c. 57, a. 13; 2006, c. 22, a. 32; 2005, c. 34, a. 37.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir :

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) Motifs :

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais :

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).